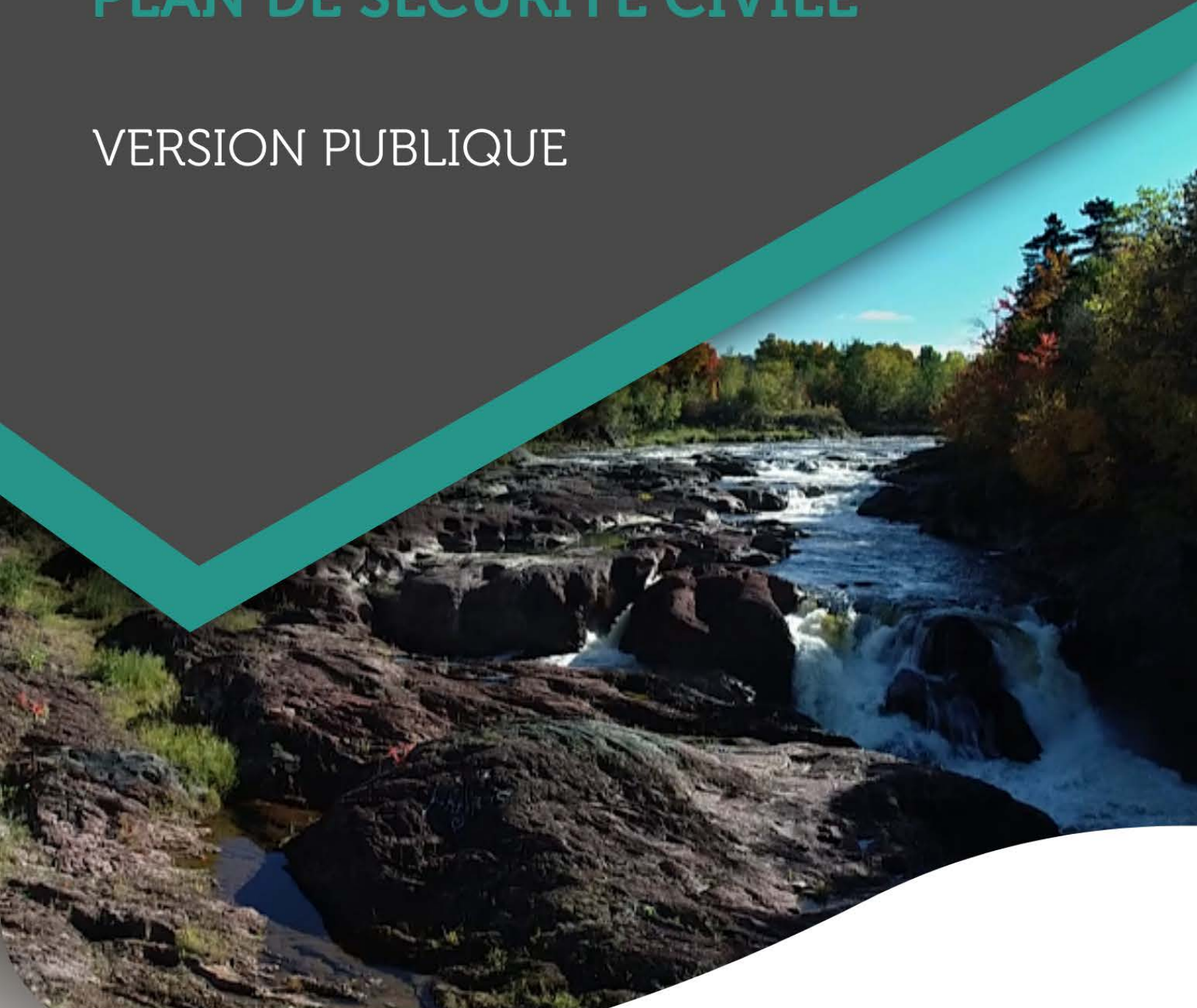


PLAN D'INTERVENTION SPÉCIFIQUE

PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE

VERSION PUBLIQUE



sta

Vivre l'authenticité, cultiver, innover

ADOPTÉ LE 5
NOVEMBRE 2019

REGISTRE DES MISES À JOUR

N° de modification	Date d'entrée en vigueur	Éléments ajoutés/modifiés
N° 1	2020-08-18	Annexe 4 : Québec en alerte – demander la diffusion d'une alerte d'urgence
N°2	2020-10-30	Mise à jour des coordonnées des acteurs concernés par le plan d'intervention spécifique <i>Fermeture de routes – Tempête hivernale</i>
N°3	2021-03-15	Mise à jour des coordonnées des acteurs concernés dans le processus d'alerte ainsi que les propriétaires d'immeubles desservis par le réseau d'aqueduc du plan d'intervention spécifique <i>Contamination du réseau d'aqueduc</i>
N°4	2021-11-15	Mise à jour des coordonnées des acteurs concernés par le plan d'intervention spécifique <i>Fermeture de routes – Tempête hivernale</i>
N°5	2022-01-15	Mise à jour des coordonnées des intervenants
N°6	2022-10-14	Mise à jour du plan d'intervention spécifique <i>Inondation</i>
N°7	2022-10-19	Mise à jour du plan d'intervention spécifique <i>Contamination du réseau d'aqueduc</i>
N°8	2022-10-24	Intégration du plan d'intervention spécifique <i>Accident impliquant des matières dangereuses</i>
N°9	2022-10-24	Mise à jour des coordonnées pour le plan spécifique <i>Fermeture de route – tempête hivernale</i>
N°10	2023-02-17	Changement des mandats lors de sinistres (Déclenchement des alertes)
N° 11	2023-03-23	Mise à jour du plan d'intervention spécifique <i>Inondation</i>
N° 12	2024-03-15	Mise à du plan du plan spécifique <i>Fermeture de route – tempête hivernale</i>
N° 13	2024-03-15	Mise à jour du plan d'intervention spécifique <i>Contamination du réseau d'aqueduc</i>
N° 14	2024-03-18	Mise à jour du plan d'intervention spécifique <i>Inondations</i>
N° 15	2024-03-19	Mise à jour du plan d'intervention spécifique <i>Accident impliquant des matières dangereuses</i>
N° 16	2024-03-19	Mise à jour du plan de sécurité civile

Table des matières

MOT DU MAIRE.....	6
OBJECTIFS DU PLAN	8
RISQUES IDENTIFIÉS SUR LE TERRITOIRE	9
RÔLES, RESPONSABILITÉS ET POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL	10
RÔLES ET RESPONSABILITÉS DU MAIRE.....	11
CHAPITRE 1 : STRUCTURE ET MODALITÉS D'ORGANISATION DE LA RÉPONSE AUX SINISTRES.....	12
1.1 ORGANISATION MUNICIPALE DE SÉCURITÉ CIVILE (OMSC).....	12
1.1.1 RÔLES, RESPONSABILITÉS ET POUVOIRS DE LA COORDONNATRICE MUNICIPALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE.....	13
RÉTABLISSEMENT (APRÈS UN SINISTRE)	13
1.1.2 RÔLES ET RESPONSABILITÉS GÉNÉRALES DES RESPONSABLES DE MISSIONS	14
1.1.2.1 Mandats de la mission Administration	14
1.1.2.2 Mandats de la mission Communication	15
1.1.2.3 Mandats de la mission Secours aux personnes et protection des biens	15
1.1.2.4 Mandats de la mission Services aux personnes sinistrées	15
1.1.2.5 Mandats de la mission Services techniques.....	16
1.1.2.6 Mandats de la mission Transport	16
1.2 CENTRE DE COORDINATION MUNICIPAL	17
1.2.1 MODALITÉS D'OUVERTURE ET DE FONCTIONNEMENT DU CENTRE DE COORDINATION	18
CHAPITRE 2 : MODES ET PROCÉDURE D'ALERTE ET DE MOBILISATION.....	19
2.1 PROCÉDURES D'ALERTE ET DE MOBILISATION DES INTERVENANTS.....	19
2.1.1 MOYENS POUR RECEVOIR ET TRAITER UN SIGNALEMENT EN TOUT TEMPS.....	19
2.1.2 PERSONNES AUTORISÉES À ACTIVER LE SCHÉMA D'ALERTE	19
2.1.3 CIRCONSTANCES QUI JUSTIFIENT LE DÉCLENCHEMENT DES PROCÉDURES D'ALERTE ET DE MOBILISATION	19
2.1.4 SCHÉMA D'ALERTE	20
2.1.5 LISTE DE MOBILISATION MUNICIPALE.....	21
<i>BOTTIN DES RESSOURCES EXTERNES</i>	21
<i>Sécurité publique</i>	21
<i>Services de santé</i>	22
<i>Environnement</i>	23
<i>Faune</i>	23
<i>Transport</i>	24
<i>Communications</i>	25
<i>Entrepreneurs</i>	26
<i>Services publics</i>	27
<i>Urgence feu de forêt</i>	27
<i>Services et ressources divers</i>	28
2.2 PROCÉDURES D'ALERTE À LA POPULATION	30
2.2.1 PERSONNES POUVANT APPROUVER LE CONTENU DU MESSAGE D'ALERTE À LA POPULATION, AUTORISER SA DIFFUSION ET LANCER L'ALERTE À LA POPULATION	30
2.2.2 CIRCONSTANCES QUI JUSTIFIENT LE DÉCLENCHEMENT DES PROCÉDURES D'ALERTE À LA POPULATION.....	30
2.2.3 MOYENS DE DIFFUSION D'UNE ALERTE À LA POPULATION	30
2.2.4 LE CONTENU DU MESSAGE D'ALERTE	31
CHAPITRE III : MESURES GÉNÉRALES DE PROTECTION ET DE SECOURS	32
3.1 PROCÉDURES D'ÉVACUATION ET DE MISE A L'ABRI DE LA POPULATION	32

3.1.1	NOM ET COORDONNÉES DES PERSONNES POUVANT AUTORISER L'ÉVACUATION OU LA MISE À L'ABRI.....	32
3.1.2	NOM ET COORDONNÉES DES PERSONNES RESPONSABLES DES OPERATIONS D'ÉVACUATION ET DE MISE A L'ABRI	32
3.1.3	CIRCONSTANCES JUSTIFIANT LE DÉCLENCHEMENT DES PROCÉDURES D'ÉVACUATION OU DE MISE À L'ABRI	33
3.1.4	MOYENS DE DIFFUSION D'UN AVIS D'ÉVACUATION OU DE MISE A L'ABRI	33
3.1.5	OPÉRATIONS D'ÉVACUATION.....	33
3.1.5.1	<i>Points de rassemblement</i>	33
3.1.5.2	<i>Moyens de transport</i>	34
CHAPITRE IV : SOUTIEN AUX PERSONNES SINISTRÉES		35
4.1 SERVICES AUX PERSONNES SINISTRÉES		35
4.1.1	ACCUEIL ET INFORMATION	35
4.1.2	INSCRIPTION	35
4.1.3	HABILLEMENT DE SECOURS ET AUTRES BIENS DE PREMIERE NECESSITE.....	35
4.1.4	ALIMENTATION	35
4.1.5	HEBERGEMENT TEMPORAIRE.....	36
4.2 CENTRES DE SERVICES AUX PERSONNES SINISTREES		36
4.2.1	MODALITÉS D'OUVERTURE ET DE FONCTIONNEMENT DES CENTRES DE SERVICES AUX PERSONNES SINISTRÉES.....	38
CHAPITRE V : MODES ET MECANISMES DE COMMUNICATION PUBLIQUE.....		39
5.1 ORGANISATION DE LA COMMUNICATION PUBLIQUE		39
5.1.1	PROCESSUS D'APPROBATION	39
5.1.2	CONSIGNES GENERALES A DIFFUSER A LA POPULATION	39
5.1.3	MOYENS DE DIFFUSION	41
5.2 RELATIONS AVEC LES MEDIAS.....		42
5.2.1	PORTE-PAROLE.....	42
5.2.2	LIEU POUR LA TENUE DES ACTIVITES DE PRESSE.....	42
CHAPITRE VI : MAINTIEN DES SERVICES ESSENTIELS ET RETABLISSEMENT A LA SUITE D'UN SINISTRE		43
6.1 MAINTIEN DES SERVICES ESSENTIELS.....		43
6.2 RÉTABLISSEMENT		45
6.2.1	PRINCIPES GENERAUX DE LA MUNICIPALITE EN MATIERE DE RETABLISSEMENT	45
6.2.2	MESURES DE RÉTABLISSEMENT	46
CHAPITRE VII : FORMATION ET EXERCICES		48
7.1 PROGRAMME DE FORMATION EN SÉCURITÉ CIVILE.....		48
7.2 PROGRAMME D'EXERCICES		49
CHAPITRE VIII : MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI		50
8.1 MAINTIEN DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE		50
ANNEXE 1 – PLAN D'INTERVENTION SPÉCIFIQUE- INONDATIONS		51
ANNEXE 2 – PLAN D'INTERVENTION SPÉCIFIQUE – FERMETURE DE ROUTES – TEMPÊTE HIVERNALE		65
ANNEXE 3 – PLAN D'INTERVENTION SPÉCIFIQUE – CONTAMINATION DU RÉSEAU D'AQUEDUC		81
ANNEXE 4– PLAN D'INTERVENTION SPÉCIFIQUE-ACCIDENT IMPLIQUANT DES MATIÈRES DANGEREUSES		98
ANNEXE 5 – QUÉBEC EN ALERTE – DEMANDER LA DIFFUSION D'UNE ALERTE D'URGENCE		112
ANNEXE 6– DOCUMENTS OPÉRATIONNELS.....		118
	MODÈLE D'AVIS D'ALERTE À LA POPULATION	119
	MODELE D'AVIS D'ÉVACUATION	120

MODÈLE D'AVIS DE RÉINTÉGRATION	121
MODÈLE D'AVIS DE MISE À L'ABRI DE LA POPULATION	122
MODÈLE DE COMMUNIQUÉ DE PRESSE	123
MODÈLE DE JOURNAL DES OPÉRATIONS	124
MODÈLE DE FICHE D'INSCRIPTION POUR LE REGISTRE DES PERSONNES SINISTRÉES	125
MODÈLE DE FICHE D'INSCRIPTION POUR LE REGISTRE DES PERSONNES ÉVACUÉES	127
MODÈLE DE FICHE D'ÉVALUATION POUR LE DÉBREFFAGE OPÉRATIONNEL	128
CONSIGNES DE SÉCURITÉ GÉNÉRALES EN CAS D'ÉVACUATION	132
REGISTRE DES APPELS	133

MOT DU MAIRE

La municipalité de Saint-Anselme est un endroit où il fait bon vivre, où l'on se sent en sécurité. Toutefois, bien que notre municipalité paraisse sereine, nous ne sommes pas à l'abri des sinistres. Au cours des dernières années, plusieurs régions de la province de Québec ont été les témoins malheureux et impuissants de nombreuses menaces ou catastrophes. C'est en partie pourquoi la *Loi sur la sécurité civile* est entrée en vigueur et exige la mise en place d'un plan municipal en sécurité civile.

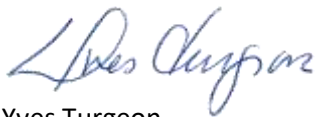
Notre municipalité a donc adopté ce plan de sécurité civile le 5 novembre 2019. Au-delà de ses obligations légales, la municipalité de Saint-Anselme désire assurer la protection de chacun de ses citoyens et veut mettre en place des moyens de prévoir l'imprévisible. Ce document est le fruit d'une démarche de réflexion et de planification qui prévoit les moyens à mettre en œuvre pour préserver la vie et la santé des citoyennes et des citoyens de Saint-Anselme.

La municipalité assume un rôle de premier plan en matière de sécurité civile, car la préparation et la réaction en cas de sinistre reposent en premier lieu sur nos ressources locales. Ainsi, chaque service municipal est mis à profit dans le but de réaliser différentes missions.

Ce plan se veut un document de référence pour les intervenants de la municipalité et des acteurs en sécurité civile. Il est en constante évolution, car les circonstances changent et évoluent à toute vitesse. Il sera mis à jour périodiquement pour suivre la réalité du moment et assurer sa pertinence.

Je remercie chaque partenaire de la Municipalité pour leur collaboration et leur coopération dans la poursuite d'un même objectif : assurer la sécurité et le bien-être de chaque Saint-Anselmoise et Saint-Anselmois.

Je vous invite à prendre connaissance de notre plan de sécurité civile et à demeurer alertes, vigilants et mobilisés. La première protection en cas de sinistre demeure la préparation.



Yves Turgeon
Maire de Saint-Anselme

LISTE DE DIFFUSION

La liste de diffusion des exemplaires du plan de sécurité civile est établie comme suit :

- Un exemplaire pour le maire et chacun des conseillers municipaux;
- Un exemplaire pour la coordonnatrice municipale des mesures d'urgence;
- Un exemplaire pour chacun des responsables de missions;
- Un exemplaire pour le responsable des travaux publics et de l'hygiène du milieu;
- Un exemplaire aux lieux suivants : Site d'accueil et d'hébergement des personnes sinistrés, garage municipal, usine de filtration et caserne municipale;
- Un exemplaire pour le directeur et le directeur adjoint du service de sécurité incendie;
- Un exemplaire aux municipalités limitrophes;
- Un exemplaire pour la Sûreté du Québec;
- Un exemplaire pour la Sécurité civile du Québec.

Une mise à jour annuelle sera réalisée par la responsable de la mission administrative. Une copie des modifications sera alors transmise aux personnes de la liste de diffusion et une version pour diffusion sera publiée sur le site internet de la Municipalité.

OBJECTIFS DU PLAN

Dans le but d'assurer la protection des personnes et des biens en cas de sinistre sur son territoire, la Municipalité de Saint-Anselme a préparé un plan de sécurité civile, en conformité avec les exigences du ministère de la Sécurité publique (MSP), de la *Loi sur la sécurité civile* et du *Règlement sur les procédures d'alertes et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*.

Les objectifs de ce plan sont :

- Identifier les risques potentiels auxquels la municipalité est exposée ainsi que les populations et les biens plus vulnérables à ces risques sur le territoire (Annexes 1,2,3)
- Mettre en place des mesures permettant à la municipalité de réagir promptement lors de tout type de sinistre;
- Prévoir le recours à des ressources additionnelles lors de sinistres grâce à l'établissement d'ententes avec d'autres municipalités ou organisations afin d'augmenter la capacité de réponse de la municipalité;
- Prévoir des modalités de collaboration avec diverses organisations pouvant être engagées dans la gestion des sinistres.

Le plan décrit les mesures planifiées par la municipalité afin de :

- Répondre aux divers besoins communs pouvant être générés par les sinistres;
- S'assurer d'une mobilisation et d'un déploiement optimaux des ressources;
- Permettre une intervention et un rétablissement les plus rapides et efficaces possibles dans ces situations.

Le plan de sécurité civile s'inscrit dans une démarche misant sur l'amélioration continue ainsi que dans le développement d'une culture de sécurité civile au sein de la municipalité. Dans le même esprit, l'identification des risques potentiels et des facteurs de vulnérabilité à ceux-ci représente une première étape vers une meilleure connaissance des risques de sinistre présents sur le territoire municipal.

Le plan de sécurité civile sera amené à être modifié selon le raffinement des données disponibles et le développement de la culture municipale en matière de sécurité civile. Le présent plan doit donc être considéré comme un document évolutif et flexible.

RISQUES IDENTIFIÉS SUR LE TERRITOIRE

Évènements potentiels

- Tempête de neige
- Inondation
- Panne électrique
- Accident impliquant des matières dangereuses
- Contamination du réseau de distribution de l'eau potable
- Autres...

Zones pouvant être exposées aux évènements potentiels

Voir les plans d'intervention spécifiques à chacun des évènements potentiels aux annexes 1 à 3.

RÔLES, RESPONSABILITÉS ET POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL

Préparation (avant un sinistre)

- S'assurer que sont en vigueur sur le territoire de la municipalité, et consignés dans un plan de sécurité civile, les procédures et les moyens déterminés au Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre.
- Adopter le plan de sécurité civile de la municipalité
- Contribuer à l'information des citoyens, notamment par la diffusion de conseils sur les mesures de protection qu'ils peuvent prendre en raison des risques de sinistre présents dans leur environnement ainsi que par la diffusion de mesures de protection en vigueur sur le territoire municipal

Intervention (pendant un sinistre)

- Déclarer l'état d'urgence local si la situation le requiert et si les conditions prescrites à l'article 42 de la *Loi sur la sécurité civile* sont remplies.

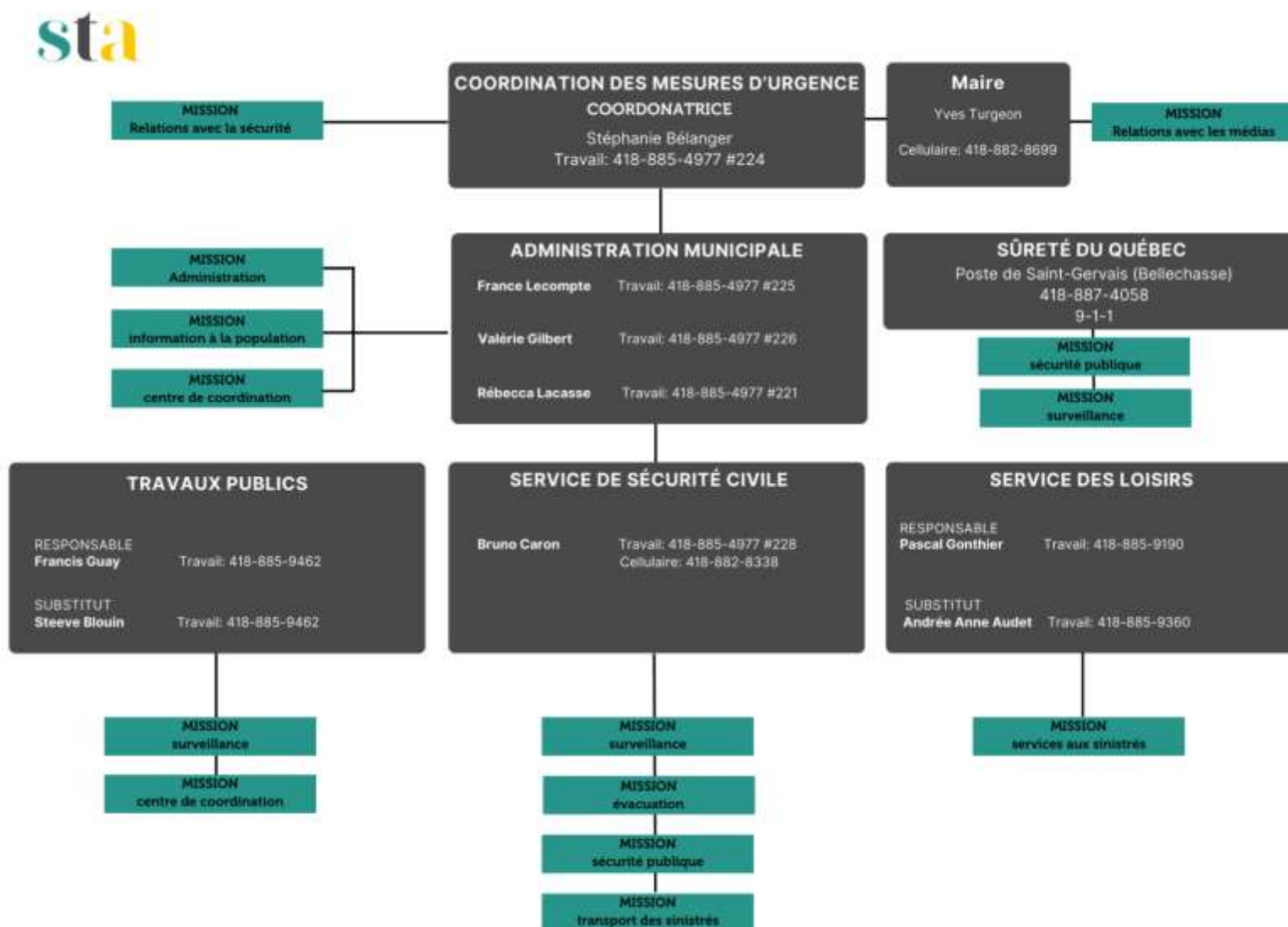
RÔLES ET RESPONSABILITÉS DU MAIRE

Intervention (pendant un sinistre)

- Le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre confie au maire et au maire suppléant, notamment, les pouvoirs :
 - D'approuver le contenu du message d'alerte à la population;
 - D'autoriser la diffusion du message d'alerte;
 - De lancer l'alerte à la population concernée.
 - Déclarer l'état d'urgence local si la situation le requiert et si les conditions prescrites à l'article 42 de la Loi sur la sécurité civile sont remplies.

CHAPITRE 1 : STRUCTURE ET MODALITÉS D'ORGANISATION DE LA RÉPONSE AUX SINISTRES

1.1 ORGANISATION MUNICIPALE DE SÉCURITÉ CIVILE (OMSC)



COORDINATION DES MESURES D'URGENCE
COORDONATRICE

Stéphanie Bélanger
 Travail: 418-885-4977 #224

MISSION
 Relations avec la sécurité

MISSION
 Relations avec les médias

MISSION
 Services techniques

MISSION
 Communication

MISSION
 Administration

MISSION
 Services aux sinistrés

MISSION
 Transport

MISSION
 Évacuation
 Sauvetage
 Confinement

MISSION
 Surveillance

FRANCIS GUAY

FRANCE LECOMPTE

VALÉRIE GILBERT

PASCAL GONTHIER

STEEVE BLOUIN

BRUNO CARON

SÛRETÉ DU QUÉBEC
 418-887-4058 / 9-1-1

- Coordonner les opérations visant le maintien des services publics
- Fournir l'expertise des ressources matérielles spécialisées pouvant être requises;
- Entretien des équipements

- Effectue la veille médiatique;
- Coordonne les activités de presse et prévoit la mise en place d'un lieu pour la tenue de celles-ci.

- Voir au bon fonctionnement du centre de coordination;
- Apporter son soutien auprès des différents services municipaux.

- Mettre en œuvre les services aux personnes sinistrées :
- Accueil et information;
- Inscriptions;
- Alimentation;
- Hébergement;
- Habillement de secours

- Coordonner les transports nécessaires aux évacuations des personnes

- Planifier et mettre en œuvre les procédures d'évacuation et de mise à l'abris de la population;
- Vérifier et confirmer l'authenticité des signalements;
- Demander le soutien des autres intervenants d'urgence;
- Assurer la sécurité des lieux et le contrôle d'accès à ceux-ci.

1.1.1 Rôles, responsabilités et pouvoirs de la coordonnatrice municipale de la sécurité civile

La coordonnatrice municipale de sécurité civile et son adjoint agissent à titre de pivot central des effets de réponse aux sinistres. Il s'assure de coordonner les différents responsables de mission et de la fluidité des communications avant, pendant et après un évènement.

Préparation (avant un sinistre)

- Superviser la mise à jour des plans d'intervention.
- Pré-mobilisation des différents intervenants en fonction de la situation pour une éventuelle mobilisation.

Intervention (pendant un sinistre)

- Le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* confié à la coordonnatrice de la sécurité civile, les pouvoirs suivants :
 - Coordonner la mise en œuvre de la totalité ou d'une partie du plan de sécurité civile de la municipalité, selon les conséquences réelles ou appréhendées du sinistre;
 - Mobiliser les personnes désignées par la municipalité qui sont requises pour répondre adéquatement à la situation;
 - Approuver le contenu du message d'alerte à la population*;
 - Autoriser la diffusion du message d'alerte*;
 - Lancer l'alerte à la population concernée. *

*Afin d'aviser la population des fermetures de routes lors de tempêtes hivernales, la coordonnatrice autorise la responsable de la mission administration à déclencher une alerte via le système de notification CITAM.

Rétablissement (après un sinistre)

- Coordonner les activités de rétablissement ;
- Réalisation d'une rencontre Post-mortem de l'évènement.

1.1.2 Rôles et responsabilités générales des responsables de missions

Les responsables de missions ont pour rôle de procéder à l'organisation des différentes missions qui leur sont confié, d'en assurer le bon déroulement et de faire les communications nécessaires à la coordonnatrice municipale en sécurité civile.

Préparation (avant un sinistre)

- Recenser les ressources matérielles nécessaires aux missions;
- Organiser la disponibilité des ressources matériels requises aux missions;
- Planifier la mobilisation des personnes requises pour répondre adéquatement à l'évènement;
- Maintenir à jour les différentes procédures d'intervention.

Intervention (pendant un sinistre)

- Coordonner l'usage des ressources nécessaires aux missions;
- Veiller à la mobilisation des personnes requises pour répondre adéquatement à l'évènement;
- S'assurer de l'optimisation de la mission en tout temps.

Rétablissement (après un sinistre)

- Coordonner les ressources nécessaires;
- Participer à la rencontre post-mortem.

1.1.2.1 Mandats de la mission Administration

Préparation (avant un sinistre)

- Maintenir à jour le plan de sécurité civile de la municipalité;
- Prévoir les procédures administratives et logistiques;
- Négocier et assurer le suivi des différentes ententes nécessaires à l'application du plan des mesures d'urgence.

Intervention (pendant un sinistre)

- Approuver le contenu du message d'alerte à la population;
- Autoriser la diffusion du message d'alerte;
- Lancer l'alerte à la population concernée;
- Voir au bon fonctionnement du centre de coordination;
- Apporter son soutien auprès des différents services municipaux.

Rétablissement (après un sinistre)

- Comptabiliser les dépenses et apporter son soutien auprès des différents services municipaux.

1.1.2.2 Mandats de la mission Communication

Préparation (avant un sinistre)

- Diffuser l'information à la population concernant les différents risques d'évènements, des consignes à suivre avant, pendant et après un évènement

Intervention (pendant un sinistre)

- Effectue la veille médiatique;
- Coordonne les activités de presse et prévoit la mise en place d'un lieu pour la tenue de celles-ci.

Rétablissement (après un sinistre)

- Informer la population au sujet des mesures de rétablissement.

1.1.2.3 Mandats de la mission Secours aux personnes et protection des biens

Préparation (avant un sinistre)

- Évaluer les différents types d'interventions de secours aux personnes pouvant être requises sur le territoire de la municipalité.

Intervention (pendant un sinistre)

- Planifier et mettre en œuvre les procédures d'évacuation et de mise à l'abris de la population;
- Vérifier et confirmer l'authenticité des signalements;
- Demander le soutien des autres intervenants d'urgence;
- Assurer la sécurité des lieux et le contrôle d'accès à ceux-ci.

Rétablissement (après un sinistre)

- Coordonner la réintégration des citoyens dans leur domicile.

1.1.2.4 Mandats de la mission Services aux personnes sinistrées

Préparation (avant un sinistre)

- Planification des services aux personnes sinistrées;
- Assurer le maintien et l'état de l'inventaire des ressources destinées aux sinistrés.

Intervention (pendant un sinistre)

- Mettre en œuvre les services aux personnes sinistrées :
- Accueil et information;
- Inscriptions;
- Alimentation;
- Hébergement;
- Habillement de secours.

Rétablissement (après un sinistre)

- Coordonner la mise en place de centres de services aux personnes sinistrées ou d'hébergement temporaire

1.1.2.5 Mandats de la mission Services techniques

Préparation (avant un sinistre)

- Préparation du matériel et équipements nécessaires

Intervention (pendant un sinistre)

- Coordonner les opérations visant le maintien des services publics;
- Fournir l'expertise des ressources matérielles spécialisées pouvant être requises;
- Entretien des équipements.

Rétablissement (après un sinistre)

- Coordonner les opérations visant le rétablissement des services publics;
- Coordonner les activités de décontamination, de nettoyage etc.;
- Procéder à l'évaluation des dommages.

1.1.2.6 Mandats de la mission Transport

Préparation (avant un sinistre)

- Prévoir les moyens de transport nécessaires pour évacuer les personnes des secteurs à risques

Intervention (pendant un sinistre)

- Coordonner les transports nécessaires aux évacuations des personnes

Rétablissement (après un sinistre)

- Aide à la réintégration des personnes dans leur domicile

1.2 CENTRE DE COORDINATION MUNICIPAL

Centre de coordination principal	Centre de coordination substitut
<p>Usage habituel : Mairie de Saint-Anselme Adresse : 134, rue Principale Téléphone : Numéro général : 418-885-4977</p> <p>RESPONSABLE DE L'OUVERTURE DU LOCAL (pour faire ouvrir en urgence) : Nom : Valérie Gilbert Fonction : Responsable mission administration Téléphone : Travail : 418-885-4977 Adresse courriel : adj.dg@st-anselme.ca</p>	<p>Usage habituel : Bibliothèque municipale Adresse : 60, chemin Saint-Marc Téléphone : 418-885-0024</p> <p>RESPONSABLE DE L'OUVERTURE DU LOCAL (pour faire ouvrir en urgence) : Nom : Valérie Gilbert Fonction : Responsable mission administration Téléphone : Travail : 418-885-4977 Adresse courriel : adj.dg@st-anselme.ca</p>
<p>Nombre de lignes téléphoniques : 9 Nombre de lignes téléphoniques disponibles en urgence : Accès Internet : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Disponibilité d'un système de télécommunication alternatif ou de substitution : (si oui, nommer le type de système) Radio téléphone – voirie et incendie</p>	<p>Nombre de lignes téléphoniques : 1 Nombre de lignes téléphoniques disponibles en urgence : Accès Internet : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Disponibilité d'un système de télécommunication alternatif ou de substitution : (si oui, nommer le type de système) Radio téléphone – voirie et incendie</p>
<p>Équipements :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ordinateurs • Photocopieur/imprimante/ Numériseurs • Téléphones mains libres (11) • Télé pour poste de commande 	<p>Équipements :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ordinateurs • Photocopieur / imprimante • Téléphones mains libres
<p>Bâtiment doté d'une génératrice : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Branchement extérieur pour une génératrice <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non Stationnement (nombre d'espaces) : Une vingtaine</p>	<p>Bâtiment doté d'une génératrice : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non Branchement extérieur pour une génératrice : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non Stationnement (nombre d'espaces) : Une cinquantaine</p>

1.2.1 Modalités d'ouverture et de fonctionnement du centre de coordination

Personnes responsables¹

Nom du responsable	Responsabilités
Stéphanie Bélanger, coordonnatrice	Coordination des activités du personnel de soutien et des responsables de missions, etc.

Personnel de soutien¹

(Téléphonie, secrétariat, mise à jour des informations sur les cartes et les tableaux, exploitation des réseaux de télécommunications, contrôle de l'accès, etc.)

Noms des personnes, des services ou des organisations concernés	Responsabilités
France Lecompte	Effectue la veille médiatique, coordonne les activités de presse et met à jour les informations à diffuser
Valérie Gilbert	Responsable de l'ouverture en cas d'urgence, voir au bon fonctionnement du centre de coordination, répondre aux appels et aux gens qui se présentent sur place
Rébecca Lacasse, Nathalie Beaudoin	Répondre aux appels et aux gens qui se présentent sur place

1. Les coordonnées de la personne responsable de la gestion du centre de coordination et du personnel de soutien sont inscrites dans la liste de mobilisation municipale disponible à la page 23.

CHAPITRE 2 : MODES ET PROCÉDURE D'ALERTE ET DE MOBILISATION

2.1 PROCÉDURES D'ALERTE ET DE MOBILISATION DES INTERVENANTS

2.1.1 Moyens pour recevoir et traiter un signalement en tout temps

Moyens (Comment l'OMSC sera-t-elle informée ?)	Mission, service ou personne responsable
Ligne téléphonique 418 885-9462 , 24 h / 24 h, 7 jours / 7	Employé de garde
Ligne 9-1-1	Service de sécurité incendie
Ligne 9-1-1	Sûreté du Québec

2.1.2 Personnes autorisées à activer le schéma d'alerte²

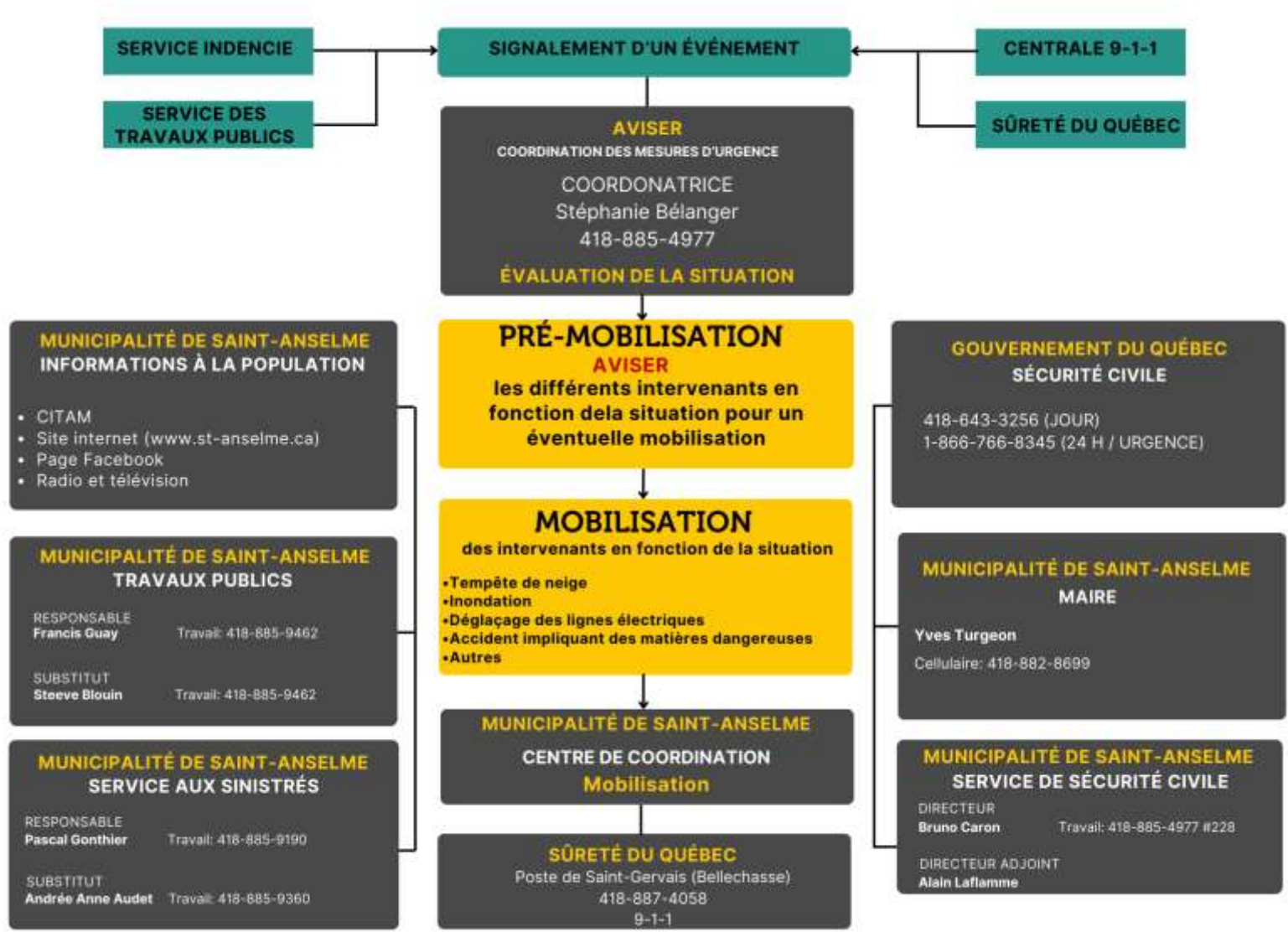
- **Maire** : Yves Turgeon
- **Coordonnatrice des mesures d'urgences** : Stéphanie Bélanger
- **Directeur du service de sécurité incendie** : Bruno Caron
- **Directeur des services techniques** : Francis Guay

2.1.3 Circonstances qui justifient le déclenchement des procédures d'alerte et de mobilisation

- Menace importante pour la santé, la sécurité et la vie des personnes ;
- Dommages étendus aux biens et aux infrastructures sont observés ou à craindre ;
- Nombreuses ressources sont ou pourraient être nécessaires ;
- Possibilités que le sinistre pourrait perdurer un certain temps.

2. Les coordonnées de ces personnes sont inscrites dans la liste de mobilisation municipale.

2.1.4 Schéma d'alerte



2.1.5 Liste de mobilisation municipale

BOTTIN DES RESSOURCES EXTERNES

Lors d'une situation demandant l'application d'un des plans d'intervention en situation d'urgence, de nombreuses ressources externes à l'organisation municipale peuvent être mises à contribution afin de soutenir et de parfaire l'action de celle-ci. Dans cette section, vous retrouverez les coordonnées des différents intervenants pouvant collaborer avec la Municipalité dans diverses situations.

Sécurité publique

DIRECTION RÉGIONALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET DE LA SÉCURITÉ INCENDIE DE LA CAPITALE-NATIONALE, DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES ET DU NUNAVIK	1122, Grande Allée Ouest, bureau 200 Québec G1S 1E5 Audrée Soucy, conseillère Téléphone : 418-643-3244, poste 42313 Télécopieur : 418-644-2080 Courriel : audree.soucy@msh.gouv.qc.ca Internet : www.securitepublique.gouv.qc.ca Ligne d'urgence : 1-866-650-1666
CENTRE DES OPÉRATIONS GOUVERNEMENTALES (COG)	2525, boul. Laurier, 6 ^e étage Tour des Laurentides Québec (Québec) G1V 2L2 Téléphone : 1 866 650-1666
SÛRETÉ DU QUÉBEC DE LA MRC DE BELLECHASSE	193, rue Principale Saint-Gervais G0R 3C0 Téléphone : 418-887-4058 Télécopieur : 418-887-6487 Courriel : poste.mrc.bellechasse@surete.qc.ca URGENCE : 9-1-1
SÛRETÉ MUNICIPALE DE LÉVIS	418-832-2911
SÛRETÉ DU QUÉBEC NOUVELLE-BEAUCE (SAINTE-MARIE)	644, route Cameron Sainte-Marie (Québec) G6E 1B2 Téléphone : 418-387-4438
DESSERCOM – SERVICES AMBULANCIERS	5600 rue J.B.-Michaud Lévis G6V 0N9 Téléphone : 418-835-7154 julie.falardeau@dessercom.org ou info@dessercom.org

Services de santé

<p>CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES</p>	<p>363, route Cameron Sainte-Marie (Québec) G6E 3E2 Téléphone : 418-386-3363 URGENCE : Info-Santé : 811 reception.cisss-ca@ssss.gouv.qc.ca www.cisss-ca.gouv.qc.ca</p>
<p>CLSC SAINT-LAZARE-DE-BELLECHASSE</p>	<p>100-A rue Monseigneur-Bilodeau Saint-Lazare-de-Bellechasse (Québec) G0R 3J0 Téléphone : 418-883-2227 Urgence Info-Santé : 811</p>
<p>CENTRE ANTI-POISON</p>	<p>Téléphone (24h/7 jours) : 1-800-463-5060 www.ciusss-capitalenationale.gouv.qc.ca</p>
<p>GMF CLINIQUE MÉDICALE SAINT-ANSELME</p>	<p>9, rue Gilles-Audet, suite 201 Saint-Anselme (Québec) G0R 2N0 Téléphone : 418-885-9625</p>
<p>HÔTEL-DIEU DE LÉVIS (CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX CHAUDIÈRE-APPALACHE)</p>	<p>143, rue Wolfe Lévis (Québec) G6V 3Z1 Téléphone : 418-835-7121 www.cisssca.com/accueil</p>
<p>INFO-SANTÉ</p>	<p>Téléphone (24 h/7jours) : 811</p>
<p>FAMILIPRIX PHARMACIE M. ROUSSEAU, S. LAFLAMME ET J. BEAULIEU</p>	<p>5, rue Gilles-Audet Saint-Anselme (Québec) G0R 2N0 Téléphone : 418-885-9641</p>

Environnement

DIRECTION RÉGIONALE DU CONTRÔLE ENVIRONNEMENTAL DU QUÉBEC – ENVIRONNEMENT ET LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	URGENCE 24 HEURES : 1-866-694-5454 Téléphone : 418-386-8000 www.environnement.gouv.qc.ca
VEOLIA ENVIRONNEMENT	2800, rue de l'Etchemin Lévis (Québec) G6W 7X6 Téléphone : 418-833-6840
VEOLIA SERVICES ASSAINISSEMENT	857, rue de Saint-Romuald Lévis (Québec) G6W 5M6 Téléphone : 418-839-5500
ENVIRONNEMENT CANADA	Urgence environnement : 1-866-694-5454 Conditions météo : www.meteo.gc.ca
ÉNERGIR (GAZ NATUREL)	Urgence : 1-800-361-8003 ou le 9-1-1

Faune

MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS – SOS BRACONNAGE	Téléphone : 1-800-463-2191 centralesos@mffp.gouv.qc.ca Courriel : centralesos@mffp.gouv.qc.ca Signalement en ligne : mffp.gouv.qc.ca/faune/protection/braconnage-inscription.asp mffp.gouv.qc.ca/la-faune/protection-de-faune/s-o-s-braconnage
--	---

Transport

<p>MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – CENTRE DE SERVICES DE SAINT-MICHEL-DE- BELLECHASSE</p>	<p>146, route 132 Saint-Michel de Bellechasse (Québec) G0R 3S0 Téléphone : 418-884-2363 Contremaître : Marcel Pépin Cellulaire : 418-576-6876</p>
<p>MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC- DIRECTION GÉNÉRALE DE LA CHAUDIÈRE- APPALACHE</p>	<p>1156, boul. Guillaume-Couture Lévis (Québec) G6W 0R8 Téléphone : 418 839-5581 Télécopieur : 418 834-7338 Courriel : dgca@transport.gouv.qc.ca</p>
<p>TRANSPORT MARQUIS INC.</p>	<p>877, chemin Sainte-Anne Saint-Anselme (Québec) G0R 2N0 Téléphone : 418-885-4035 Courriel : transportmarquisinc@videotron.ca 1. Dominique Marquis 418-805-1004 2. Mélanie Roberge 418-575-8922</p>
<p>AVIATION ET HÉLICOPTÈRE</p>	<p>Contactez la Sûreté du Québec : 418-887-4058 ou 9-1-1 Serabec (région 03) : Téléphone : 418-831-1774 Cellulaire: 418-951-1774 www.serabec.org region03@serabec.org</p>
<p>FORCES CANADIENNES (CONTACTER LA SÉCURITÉ CIVILE)</p>	<p>Téléphone : 418-643-3244 Urgence 24 heures : 1-866-650-1666 www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-civile.html</p>
<p>CHEMIN DE FER (CANADIEN NATIONAL)</p>	<p>Urgence 24 heures : 1-800-465-9239 www.cn.ca/fr</p>
<p>CANUTEC (CENTRE CANADIEN D'URGENCE TRANSPORT – TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES)</p>	<p>1-888-226-8832 ou *666 sur un téléphone cellulaire</p>

Communications

CONSEILLER ET RESSOURCE EN COMMUNICATION	
COMMUNICATION QUÉBEC ET LA DIRECTION GÉNÉRALE DES COMMUNICATIONS (CONTACTER LA SÉCURITÉ CIVILE)	Téléphone : 418-643-3244 Urgence 24h : 1-866-650-1666

STATIONS DE RADIO	
BLVD	418-780-1021 studio@blvd.com
CHOI Radio X (98.1)	Téléphone : 418-670-9098 radiox.com live@radiox.com
CITF Rouge FM (107.5)	Téléphone : 418-687-9900 ou 418-670-1075 (studio) Télécopieur : 418-687-3106 http://quebec.rougefm.ca nouvelles.quebec@astral.com
CKRL (89.1)	Téléphone : 418-640-2575 ou 418-640-1586 (studio) Télécopieur : 418-640-1588 www.ckrl.qc.ca programmation@ckrl.qc.ca ou studio@ckrl.qc.ca
FM93 (93.3)	Téléphone : 418-687-9330 ou 418-687-9337 (salle des nouvelles) ou 418-670-9330 (studios) Télécopieur : 418-687-9718 www.fm93.com
ÉNERGIE QUÉBEC (98.9)	Téléphone : 418-687-9900 ou 418-670-9099 (studio) Télécopieur : 418-687-3106 http://quebec.radioenergie.ca nouvelles.quebec.radio@bellmedia.ca
Passion FM Radio Bellechasse (100.5)	Téléphone : 418-625-3737 ou 1-877-625-2346 (studio) Télécopieur : (418) 625-3730 http://passion-fm.com Courriel : npoulin@passion-fm.com ou studio@passion-fm.com
WKND (91.9)	Téléphone : 418-781-9563 ou 418-682-8433 (salle nouvelles) www.wknd.fm nouvelles@wknd.fm
BLVD (102.1)	Téléphone : 418-971-1021 www.blvd.fm

Entrepreneurs

EXCAVATION, NIVELAGE, SERVICES TECHNIQUES, ETC.	
ALLEN ENTREPRENEUR GÉNÉRAL	118, rue de la Gare Saint-Henri G0R 3E0 Téléphone : 418-882-2277
EXCAVATION LAFONTAINE	872, rue Archimède Lévis G6V 7M5 Téléphone : 418-838-2121 http://www.excavationslafontaine.com/ info@lafontaineinc.com
ÉCO-TECH Pelle-grenouille (Amphibex)	27, boulevard Industriel Bureau 120 Caraquet, Nouveau-Brunswick, E1W 0A2 Téléphone : 1-888-356-0111 Urgence : 506-423-2334
EXCAVATION ET TRANSPORT	
GILLES AUDET EXCAVATION	611, route Bégin Saint-Anselme G0R 2N0 Téléphone : 418-885-4438 Cellulaire : 418-882-7713 (Alain Faucher) garage@audetexc.com
EXCAVATION YVAN CHOUINARD	5, rue Bélanger Saint-Anselme G0R 2N0 Téléphone : 418-885-9218 Cellulaire : 418-882-8837 (Yvan Chouinard)
MINI-EXCAVATION MARTIN ROBERGE	17, rue Dumas Saint-Anselme G0R 2N0 Téléphone : 418-956-7206
TRANSPORT MULTI-VRAC INC.	640 route du Président-Kennedy Lévis G6C 1K1 Téléphone : 418-741-1000
NORAC TRANSPORT	412, route Campagna Saint-Henri G0R 3E0 Téléphone : 418-882-0457 Vincent Caron cell. 418-931-3766 Michel Caron cell. 418-931-2548
REMORQUAGE	
Garage O'Farrell	208 Bd Bégin, Sainte-Claire, QC G0R 2V0 (418) 883-3734

Services publics

HYDRO-QUÉBEC (PANNES ET URGENCES)	Téléphone : 1-800-790-2424 http://pannes.hydroquebec.com/pannes/bilan-interruptions-service/
TELUS	Service à la clientèle : 1-877-520-1212 (affaires) 310-1212 (résidentielle) Réparation : 6-1-1
VIDÉOTRON	Service à la clientèle 1-877-512-8590 (24h/7j) Réparation : 6-1-1

Urgence feu de forêt

SOPFEU	Téléphone : 418-871-3341 Télécopieur : 418-874-2627 Courriel : courrier@sopfeu.qc.ca www.sopfeu.qc.ca Pour signaler un incendie : 1-800-463-3389
---------------	---

Services et ressources divers

SERVICE DE CAPTURE DES ANIMAUX SAUVAGES	
BUREAU DE LA PROTECTION DE LA FAUNE Direction de la Protection de la faune de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches	www.mffp.gouv.qc.ca Téléphone : 418-832-7222 Bureau de Laurier-Station : 418-728-3564
S.O.S Braconnage	Téléphone : 1-800-463-2191 centralesos@mffp.gouv.qc.ca
TRAITEURS	
COSMOS TRAITÉUR (BANQUETS BAILLARGEON)	18, rue Albert-Deblois Saint-Anselme G0R 2N0 Téléphone : 418-885-4254
RESTAURANT NORMANDIN	679, route Bégin Saint-Anselme G0R 2N0 Téléphone : 418-885-9601
COOP IGA DE SAINT-ANSELME	575, route Bégin Saint-Anselme, G0R 2N0 Téléphone : 418-885-4461

GÉNÉRATRICES (LOCATION)	
ALLEN ENTREPRENEUR GÉNÉRAL (3,5 à 6,5 kW et de 16 à 35 kW)	118, rue de la Gare Saint-Henri G0R 3E0 Téléphone : 418-882-2277
GROUPE ÉLECTROGÈNE TALBOT (15 à 200 kW)	720, William-G.-Ross Lévis G7A 2N2 Téléphone : 418-836-3567
LOCATION ÉQUIPEMENTS COOPER (4,8 à 450 kW)	2899, boulevard Kepler, Parc Colbert Québec G1X 3V4 Téléphone : 418-654-2020
LOCATION D'OUTILS SIMPLEX (2,9 à 15 kW)	4625, boulevard Guillaume-Couture Lévis G6W 1H5 Téléphone : 418-835-4000 http://www.simplex.ca
LOCATION HEWITT (2,9 à 85 kW)	1850, rue Léon-Harmel Québec G1N 4K3 Téléphone : 418-686-2772 ou 1-866-999-4228
LOU-TEC (ÉQUIPEMENT SUPÉRIEURS) (1.5 à 58 kW)	10, rue Bourassa Saint-Anselme G0R 2N0 Téléphone : 418-885-4468
GÉNÉRATRICE DRUMMOND (1,7 à 3250 kW)	243, rue des Artisans Saint-Germain-de-Grantham J0C 1K0 Téléphone 24h/7jours : 1-800-567-3835
CENTRE DE LOCATION (OUTILS, POMPE, GÉNÉRATRICE, ETC.)	
LOU-TEC (ÉQUIPEMENTS SUPÉRIEURS)	10, rue Bourassa Saint-Anselme G0R 2N0 Téléphone : 418-885-4468
LOCATION D'OUTILS SIMPLEX	4625, boulevard Guillaume-Couture Lévis G6W 1H5 Téléphone : 418-835-4000
LOCATION NG ET FILS	2733, route Président Kennedy Saint-Henri G0R 3E0 Telephone: 418-700-1707 Cellulaire : 418-882-6946
LOCATION D'OUTILS A.B.C.	5360, avenue du Maréchal-Joffre Lévis G6X 3C7 Téléphone : 418-832-0443
APPAREILS DE DÉTECTION	
SÉCURITÉ CIVILE	418-643-3244 Urgence 24 h : 1-866-650-1666
BUREAU D'ASSURANCE DU CANADA	Téléphone : 1-877-288-4321 Courriel : cinfo@bac-quebec.qc.ca www.bac-quebec.qc.ca

2.2 PROCÉDURES D'ALERTE À LA POPULATION

2.2.1 Personnes pouvant approuver le contenu du message d'alerte à la population, autoriser sa diffusion et lancer l'alerte à la population

- Le maire
- Le maire suppléant
- La coordonnatrice municipale de la sécurité civile
- Officiers du service de sécurité incendie

2.2.2 Circonstances qui justifient le déclenchement des procédures d'alerte à la population

- Il est confirmé qu'un aléa réel ou imminent présente une menace pour la vie, la santé et la sécurité des personnes ;
- Une recommandation d'évacuation ou de mise à l'abri est émise par des ressources municipales spécialisées, des experts externes ou une autre source fiable ;
- Un aléa réel ou imminent peut causer des dommages considérables aux biens ;
- La diffusion immédiate d'une alerte est de nature à permettre aux citoyens d'adopter des comportements pouvant accroître leur protection face à un danger

2.2.3 Moyens de diffusion d'une alerte à la population

Moyens de diffusion	Mission, service ou personne responsable
• CITAM	Administration municipale (information à la population)
• Radio-télévision	Administration municipale (information à la population)
• Accroche-porte	Administration municipale (Information à la population)
• Site web de la municipalité	Administration municipale (information à la population)
• Babillard Électronique	Administration municipale (Information à la population)
• Médias sociaux	Administration municipale (information à la population)
• Haut-parleur	Service de sécurité incendie et Sureté du Québec
• Sirène de véhicules	Service de sécurité incendie et Sureté du Québec
• Porte-à-porte	Service de sécurité incendie et Sureté du Québec
• Système <i>Québec En Alerte</i> ³	Contacter la Sécurité civile du Québec Urgence 24 h : 1-866-650-1666

³ Document «*Québec en alerte – Demander la diffusion d'une alerte d'urgence*» est en annexe 4

2.2.4 Le contenu du message d'alerte

Si les circonstances justifient de diffuser un message d'alerte à la population, celui-ci doit contenir, au minimum, de l'information sur :

- La nature du sinistre en cause : inondation, glissement de terrain, accident mettant en cause des matières dangereuses, incendie de forêt, etc., ainsi que ses effets réels ou potentiels;
- Sa localisation : secteurs de la municipalité touchés ou susceptibles de l'être;
- Les consignes de sécurité à suivre : gestes à poser rapidement, meilleurs moyens pour obtenir de l'information complémentaire ou subséquente, etc.;
- L'autorité du message (source).

MISE EN GARDE : Pour être pleinement efficaces, certains moyens de diffusion d'une alerte à la population, dont la sirène, requièrent de communiquer de l'information à la population en amont du sinistre. Lorsque l'alerte est lancée, le cas échéant, en utilisant ces moyens, la population concernée est ainsi déjà au fait des consignes de sécurité à suivre, notamment sans qu'aucun message d'alerte lui soit transmis au même moment. Ainsi, une alerte s'adressant à la population n'est pas obligatoirement accompagnée d'un message d'alerte

Voir ANNEXE 5 – Documents opérationnels

Le contenu minimal du message d'alerte y est figuré.

CHAPITRE III : MESURES GÉNÉRALES DE PROTECTION ET DE SECOURS

3.1 PROCEDURES D'EVACUATION ET DE MISE A L'ABRI DE LA POPULATION

3.1.1 Nom et coordonnées des personnes pouvant autoriser l'évacuation ou la mise à l'abri

Évacuation

Intervenants	Coordonnées
Coordonnatrice des mesures d'urgences	Stéphanie Bélanger
Officiers du service de sécurité incendie	9-1-1

Mise à l'abri

Intervenants	Coordonnées
Coordonnatrice des mesures d'urgences	Stéphanie Bélanger
Officiers du service de sécurité incendie	9-1-1

3.1.2 Nom et coordonnées des personnes responsables des opérations d'évacuation et de mise à l'abri

Évacuation

Intervenants	Coordonnées
Coordonnatrice des mesures d'urgences	Stéphanie Bélanger
Officiers du service de sécurité incendie	9-1-1

Mise à l'abri

Intervenants	Coordonnées
Coordonnatrice des mesures d'urgences	Stéphanie Bélanger
Officiers du service de sécurité incendie	9-1-1

3.1.3 Circonstances justifiant le déclenchement des procédures d'évacuation ou de mise à l'abri

Les circonstances prennent la forme de critères ou de conditions qui, au moment d'un sinistre, peuvent conduire à la décision d'activer les procédures d'évacuation ou de mise à l'abri :

- Il y a une menace manifeste à la vie, à la santé ou à la sécurité des personnes;
- Il n'y a pas d'autres moyens valables pour assurer la protection de la population;
- Une recommandation est émise à cet effet par les ressources municipales spécialisées ou des experts externes;
- L'opération peut être effectuée de façon sécuritaire.

3.1.4 Moyens de diffusion d'un avis d'évacuation ou de mise à l'abri

Moyens de diffusion	Mission, service ou personne responsable
• Sirène de véhicules	Service de sécurité incendie et Sûreté du Québec
• Haut-parleur	Service de sécurité incendie et Sûreté du Québec
• Porte-à-porte	Service de sécurité incendie et Sûreté du Québec
• CITAM	Administration municipale (information à la population)
• Radio-télévision	Administration municipale (information à la population)
• Accroche-porte	Administration municipale (Information à la population)
• Site web de la municipalité	Administration municipale (information à la population)
• Babillard Électronique	Administration municipale (Information à la population)
• Médias sociaux	Administration municipale (information à la population)
• Système <i>Québec En Alerte</i>	Contacter la Sécurité civile du Québec Urgence 24 h : 1-866-650-1666

3.1.5 Opérations d'évacuation

3.1.5.1 Points de rassemblement

- **École secondaire de Saint-Anselme**
825 route Bégin, Saint-Anselme
- **Salle André-Lavallée**
60 chemin Saint-Marc, Saint-Anselme

3.1.5.2 Moyens de transport

Évacuation de la population

Moyens de transport	Mission, service ou personne responsable
• Autobus	Responsable Mission Transport
• Motoneige	Responsable Mission Transport
• VTT (quad)	Responsable Mission Transport

Évacuation des animaux

Moyens de transport	Mission, service ou personne responsable
Gros animaux par camion	Responsable Mission Transport
Petits animaux par auto ou camionnette	Responsable Mission Transport

CHAPITRE IV : SOUTIEN AUX PERSONNES SINISTRÉES

4.1 SERVICES AUX PERSONNES SINISTRÉES

4.1.1 Accueil et information

Noms des personnes, des services ou des organisations concernés ⁴	Responsabilités
Pascal Gonthier	Responsable de la Mission Service aux Sinistrés
Andrée Anne Audet	Supervision de l'accueil et tenue du registre

4.1.2 Inscription

Noms des personnes, des services ou des organisations concernés	Responsabilités
Andrée Anne Audet	Tenue du registre

4.1.3 Habillement de secours et autres biens de première nécessité

(Trousse d'hygiène, lits de camp, couvertures, etc.)

Noms des personnes, des services ou des organisations concernés	Responsabilités
Pascal Gonthier	Responsable de la Mission Service aux Sinistrés
Guylain Chamberland	Assistance aux sinistrés
Richard Audet	Assistance aux sinistrés

4.1.4 Alimentation

Noms des personnes, des services ou des organisations concernés	Responsabilités
Pascal Gonthier	Responsable de mission Service aux sinistrés
Andrée Nolet	Responsable de la cafétéria

4.1.5 Hébergement temporaire

Noms des personnes, des services ou des organisations concernés ⁵	Responsabilités
Pascal Gonthier	Responsable de mission Service aux sinistrés
Andrée Anne Audet	Adjointe au responsable de mission « Service aux sinistrés »
Guylain Chamberland	Assistance aux sinistrés
Richard Audet	Assistance aux sinistrés

4.2 CENTRES DE SERVICES AUX PERSONNES SINISTREES

Centre de services aux personnes sinistrées principal	Centre de services aux personnes sinistrées substitut
<p>Usage habituel : École Secondaire de Saint-Anselme Adresse : 825, route Bégin Téléphone : 418 885-4431</p> <p>RESPONSABLES DE L'OUVERTURE DU LOCAL <i>(pour faire ouvrir en urgence) :</i></p> <p>Nom : Gilbert Deblois Fonction : Surveillant d'élèves</p> <p>Nom : Nadine Demers Fonction : Psychoéducatrice</p>	<p>Usage habituel : Salle communautaire Adresse : 60 chemin Saint-Marc Téléphone : PAS DE LIGNE TÉLÉPHONIQUE</p> <p>RESPONSABLE DE L'OUVERTURE DU LOCAL <i>(pour faire ouvrir en urgence) :</i></p> <p>Nom : Pascal Gonthier Fonction : Responsable Mission Service aux sinistrés</p>
<p><i>Par la suite, ces gens communiqueront avec une des deux directions suivantes pour faire le lien avec la commission scolaire :</i></p> <p>Nom : Éric Deschênes : Fonction : Directeur</p> <p>Nom : Tommy Bégin Fonction : Directeur adjoint</p>	

<p>Nombre de lignes téléphoniques : 36 lignes IP / 2 téléphones publics à la porte 9 / 1 téléphone d'urgence disponible dans le bureau A-205</p> <p>Nombre de lignes téléphoniques disponibles en urgence : Téléphone dans le bureau A-205</p> <p>Accès Internet : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non</p> <p>Disponibilité d'un système de télécommunication alternatif ou de substitution : Non</p>	<p>Nombre de lignes téléphoniques : 0</p> <p>Nombre de lignes téléphoniques disponibles en urgence : 0</p> <p>Accès Internet : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non</p> <p>Disponibilité d'un système de télécommunication alternatif ou de substitution : Radio</p>
<p>Un centre d'hébergement est-il localisé au même endroit ? <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non</p>	<p>Un centre d'hébergement est-il localisé au même endroit ? <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non</p>
<p>Bâtiment doté d'une génératrice : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non</p> <p>Branchement extérieur pour une génératrice :</p> <p><input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non</p> <p>Stationnement (nombre d'espaces) : plus de 250</p>	<p>Bâtiment doté d'une génératrice : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non</p> <p>Branchement extérieur pour une génératrice :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non</p> <p>Stationnement (nombre d'espaces) : 30</p>
<p>Services disponibles (cuisine, cafétéria, téléphones, salle de premiers soins, garderie, salles diverses, etc.) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Casse-croûte • Cuisines • Dortoirs • Douches • Installations sanitaires • Salles diverses <p>Ressources matérielles disponibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lits • Articles de loisirs • Matériel d'urgence • Accès aux personnes à mobilité réduite • Accès au réseau internet 	<p>Services disponibles (cuisine, cafétéria, téléphones, salle de premiers soins, garderie, salles diverses, etc.) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cuisine • Salle • Sanitaires

4.2.1 Modalités d'ouverture et de fonctionnement des centres de services aux personnes sinistrées

Centre de services aux personnes sinistrées principal

Nom du responsable	Responsabilités
Pascal Gonthier Andrée Anne Audet	<ul style="list-style-type: none">• Aménagement du centre de services aux personnes sinistrées• Coordination des activités du personnel de soutien• Etc.

CHAPITRE V : MODES ET MECANISMES DE COMMUNICATION PUBLIQUE

5.1 ORGANISATION DE LA COMMUNICATION PUBLIQUE

Personne responsable : France Lecompte, responsable de la Mission « Communication »

Personnel de soutien

Nom des services, des organisations ou des personnes concernés	Responsabilités
Nathalie Beaudoin	Préposée à l'information aux citoyens
Josée Blais	Préposée à l'information aux citoyens
Diane Casault	Préposée à l'information aux citoyens
Rébecca Lacasse	Préposée à l'information aux citoyens

5.1.1 Processus d'approbation

- Collecte de l'information;
- Traitement de l'information (rédaction des messages dans les outils appropriés);
- Validation des contenus;
- Approbation finale;
- Diffusion.

5.1.2 Consignes générales à diffuser à la population

EN CAS D'ALERTE :

- Fermer les portes et les fenêtres;
- Débrancher les appareils électriques et les électroménagers (cafetière, radio, téléviseur, laveuse, sècheuse, etc.);
- Laisser les lumières extérieures allumées;
- Mettre en laisse les animaux domestiques ou dans leur cage de transport;
- Apporter une trousse d'urgence qui contient les principaux objets personnels (selon le temps disponible) :
 - Vêtements pour quelques jours;
 - Articles d'hygiène;
 - Médicaments et ordonnances;
 - Lait et couches pour bébés;
 - Portefeuille et cartes (assurance-maladie, cartes de crédit, permis de conduire);
 - Documents importants et principaux numéros de téléphone (contrats d'assurance);
 - Jeux pour les enfants;
 - Couvertures et oreillers.

EN CAS D'ÉVACUATION :

Gestes à poser au moment de l'évacuation :

- Suivre les directives transmises par les autorités;
- S'inscrire aux endroits indiqués;
- Faire connaître l'endroit où l'on peut vous joindre;
- Se rendre aux endroits prévus pour obtenir de l'information;
- Rester à l'écoute des médias.

Gestes à éviter :

- Ne pas perdre de temps à téléphoner;
- Ne pas faire de valise, sauf si le temps le permet;
- Ne pas retourner à votre domicile sans autorisation formelle.

EN CAS DE MISE À L'ABRI :

- Fermer toutes les portes et fenêtres;
- Fermer le système de climatisation ou de circulation d'air afin d'éviter que l'air de l'extérieur ne pénètre à l'intérieur (s'il s'agit d'une fuite ou d'une émission de matières dangereuses);
- Garder les animaux à l'intérieur;

5.1.3 Moyens de diffusion

Moyens de diffusion	Mission, service ou personne responsable
<ul style="list-style-type: none"><li data-bbox="272 394 402 422">• CITAM	Responsable de la Mission Communication Mission : information à la population
<ul style="list-style-type: none"><li data-bbox="272 527 646 554">• Site Web de la municipalité	Responsable de la Mission Communication Mission : information à la population
<ul style="list-style-type: none"><li data-bbox="272 680 505 707">• Médias sociaux	Responsable de la Mission Communication Mission : information à la population
<ul style="list-style-type: none"><li data-bbox="272 833 748 861">• Dépliant d'information aux citoyens	Responsable de la Mission Communication Mission : information à la population
<ul style="list-style-type: none"><li data-bbox="272 987 548 1014">• Ligne téléphonique	Responsable de la Mission Communication Mission : information à la population
<ul style="list-style-type: none"><li data-bbox="272 1140 716 1230">• Média d'information (radio, télévision, presse écrite et web)	Responsable de la Mission Communication Mission : information à la population

5.2 RELATIONS AVEC LES MEDIAS

5.2.1 Porte-parole

Nom du porte-parole de la municipalité :

- Yves Turgeon, maire

Nom des porte-parole substitués de la municipalité :

- Simon Roy, maire suppléant
- Stéphanie Bélanger, coordonnatrice mesures d'urgence et directrice générale

5.2.2 Lieu pour la tenue des activités de presse

Lieu principal	Lieu substitut
Usage habituel : Mairie (Salle du Conseil) Adresse : 134 rue Principale Téléphone : 418 885-4977 RESPONSABLE DE L'OUVERTURE DU LOCAL <i>(pour faire ouvrir en urgence) :</i> Nom : Stéphanie Bélanger Fonction : Coordonnatrice	Usage habituel : Bibliothèque Municipale (Salle Marguerite d'Youville) Adresse : 60 chemin Saint-Marc Téléphone : 418-885-0024 RESPONSABLE DE L'OUVERTURE DU LOCAL <i>(pour faire ouvrir en urgence) :</i> Nom : Pascal Gonthier Fonction : Responsable de la mission « Service aux sinistrés »
Nombre de places : 10 à 50	Nombre de places : 10 à 20
<ul style="list-style-type: none">• Ordinateur portable• Système de sonorisation	

CHAPITRE VI : MAINTIEN DES SERVICES ESSENTIELS ET RETABLISSEMENT A LA SUITE D'UN SINISTRE

6.1 MAINTIEN DES SERVICES ESSENTIELS

Services essentiels municipaux	Mesures de maintien ou moyens de substitution	Mission, service ou personne responsable au sein de la municipalité
Approvisionnement en eau potable	<ul style="list-style-type: none"> • Transport d'eau par camion(s) citerne(s). 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Services des travaux publics et de l'hygiène du milieu
Sécurité incendie	<ul style="list-style-type: none"> • Ententes intermunicipales 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Service de sécurité incendie
Police (Sûreté du Québec)	<ul style="list-style-type: none"> • Surveillance et contrôle de la circulation 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Service de sécurité incendie ➤ Service des travaux publics
Service d'appels d'urgence 9-1-1	Faire le suivi des appels via : <ul style="list-style-type: none"> • Service de sécurité incendie; • Sûreté du Québec 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Centre de coordination
Voirie et réseau routier	<ul style="list-style-type: none"> • Fermeture de chemin; • Contournement. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Services des travaux publics et de l'hygiène du milieu
Information publique	<ul style="list-style-type: none"> • Site Web de la municipalité; • Médias sociaux; • Dépliant d'information aux citoyens; • Ligne téléphonique; • Média d'information (radio, télévision, presse écrite et web) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Responsable de la mission «Communication»

Services essentiels autres que municipaux ⁵	Moyens de substitution mis en place par la municipalité	Mission, service ou personne responsable au sein de la municipalité
(Électricité, télécommunications, etc.)	<p>Génératrices :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mairie; • Usine de filtration. <p>Communication :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Radiotéléphonie - service des travaux publics; • Radiotéléphonie - service de sécurité incendie; • Téléphonie cellulaire 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Services des travaux publics et de l'hygiène du milieu ➤ Service de sécurité incendie ➤ Responsable de la mission «Communication»

5. Les coordonnées des responsables de services essentiels non municipaux présents sur le territoire de la municipalité sont inscrites dans le bottin des ressources.

6.2 RÉTABLISSEMENT

6.2.1 Principes généraux de la municipalité en matière de rétablissement

- Assurer la réintégration rapide et sécuritaire des citoyens affectés;
- Faciliter la réintégration par l'orientation des sinistrés vers les ressources pour les divers besoins :
 - Physique;
 - Psychologique;
 - Financiers :
 - Matériels :
 - Matériels;
 - Technique;
- Soutenir les sinistrés dans leurs démarches pour le rétablissement.

6.2.2 Mesures de rétablissement

Besoins	Mission, service ou personne responsable	Mesures prévues	Ressources requises
Sécurisation des lieux	Service de sécurité incendie	<ul style="list-style-type: none"> • Surveillances des lieux évacués; • Inspection des lieux; • Réalisation des travaux publics nécessaires aux établissement 	<ul style="list-style-type: none"> • Service de sécurité incendie; • Sureté du Québec; • Service des Travaux publics et de l'hygiène du milieu
Information publique	Mission «Communication»	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontres d'Informations avec les personnes évacuées; • Informations publiques : <ul style="list-style-type: none"> – Réseaux sociaux; – Poste de radio; – Point de presse; 	<ul style="list-style-type: none"> • Mission centre de coordination; • Mission communication à la population; • Mission services aux sinistrés.
Soutien aux personnes et aux familles sinistrées (réunion des familles dispersées, relogement des personnes évacuées à plus long terme, etc.)	Mission «Services aux sinistrés»	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontres d'informations; • Coordination des rencontres avec les ressources. 	<ul style="list-style-type: none"> • Centre d'entraide familiale; • Croix- Rouge; • Mission Centre de coordination;
Levée des mesures de protection (réintégration des personnes évacuées, fin de la mise à l'abri, etc.)	Service de sécurité incendie	<ul style="list-style-type: none"> • Validation de la fin des risques liés au sinistre; • Inspection des lieux; • Contrôle de la réintégration des sinistrés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mission centre de coordination; • Service de sécurité incendie; • Sureté du Québec; • Service des Travaux publics et de l'hygiène du milieu.
Restauration des services et des fonctions de votre municipalité	Coordonnatrice des mesures d'urgence	<ul style="list-style-type: none"> • Réintégration progressive du personnel des différents services. 	<ul style="list-style-type: none"> • Service administration; • Service de sécurité incendie; • Service des Travaux publics et de l'hygiène du milieu; • Service des loisirs et de la vie communautaire.

-Suite page suivante-

6.2.2 Mesures de rétablissement (suite)

Besoins	Mission, service ou personne responsable	Mesures prévues	Ressources requises
Réalisation d'un bilan de la situation et évaluation des dommages	Coordonnatrice des mesures d'urgence	<ul style="list-style-type: none"> Faire un compte rendu des différentes ressources à l'issue d'une mission, d'un évènement, etc. pour en dresser le bilan 	<ul style="list-style-type: none"> Service administration; Service de sécurité incendie; Service des Travaux publics et de l'hygiène du milieu; Service des loisirs et de la vie Communautaire.
Nettoyage, décontamination et enlèvement des débris	Services des travaux publics	<ul style="list-style-type: none"> Nettoyage et réparation des infrastructures municipales; Ouvertures spéciales de l'écocentre; Etc.... 	<ul style="list-style-type: none"> Service administration; Service de sécurité incendie; Service des Travaux publics et de l'hygiène du milieu; Service des loisirs et de la vie communautaire.
Préparation des dossiers municipaux visant la formulation d'une demande d'aide financière ou d'une réclamation d'assurance	Coordonnatrice des mesures d'urgence	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation du bilan des actions et des bilans financiers pour chacun des services impliqués. 	<ul style="list-style-type: none"> Service administration; Service de sécurité incendie; Service des Travaux publics et de l'hygiène du milieu; Service des loisirs et de la vie communautaire.
Etc.			

CHAPITRE VII : FORMATION ET EXERCICES

7.1 Programme de formation en sécurité civile

Nom de l'activité	Fournisseurs et moyens de formation	Personnes et missions visées	Date prévue pour la tenue de cette formation	Commentaires

7.2 Programme d'exercices

Modalités ou procédures	Objectifs visés	Type d'exercice	Personnes (fonctions) ciblées par l'exercice	Responsable(s) de l'organisation	Dates prévues	Date de réalisation	Commentaires	Réurrence souhaitée

CHAPITRE VIII : MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI

8.1 MAINTIEN DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE

Date et numéro de la résolution adoptant le plan de sécurité civile par le conseil municipal

Date : 5 novembre 2019

Numéro de la résolution : 20191105-18

Personne responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile

Nom : Valérie Gilbert

Responsable de la mission «Administration»

PLAN D'INTERVENTION SPÉCIFIQUE

PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE

INONDATIONS



sta

Vivre l'authenticité, cultiver, innover ¹

Table des matières

1.	IDENTIFICATION ET DESCRIPTION DE LA MENACE	53
2.	FACTEURS AGGRAVANTS	53
3.	IMPACTS, EFFETS ET CONSÉQUENCES	53
4.	IDENTIFICATION DES SECTEURS PROBLÉMATIQUES (ZONES D'EMBÂCLE ET INONDABLES)	54
4.1	PROPRIÉTAIRES À REJOINDRE - ZONES INONDABLES.....	55
4.2	PROPRIÉTAIRES À REJOINDRE - ZONES D'EMBÂCLES	56
5	MESURES PRÉVENTIVES	57
6	CONTRIBUTION DES DIFFÉRENTS INTERVENANTS EN D'INONDATION ET/OU EMBÂCLES.....	57
6.1	SÉCURITÉ PUBLIQUE	57
6.2	MINISTÈRE DES TRANSPORTS	57
6.3	MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE	57
6.4	HYDRO-QUÉBEC.....	58
6.5	MISSION «SOUTIEN TECHNIQUE».....	58
6.6	MISSION « SECOURS AUX PERSONNES ET PROTECTION DES BIENS »	58
6.7	MISSION « TRANSPORTS »	59
6.8	MISSION « SERVICES AUX PERSONNES SINISTRÉES »	59
6.9	COORDONNATRICE MUNICIPALE EN SÉCURITÉ CIVILE	59
6.10	MISSION COMMUNICATION	59
6.11	MISSION ADMINISTRATION	60
7	PROCESSUS D'ALERTE	61
8	CONTRIBUTION DES SERVICES MUNICIPAUX EN PÉRIODE D'INONDATION	62
	ANNEXE A.....	64

DERNIERE MISE À JOUR 18 MARS 2024

1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION DE LA MENACE

Notre municipalité est traversée par la rivière Etchemin qui divise notre territoire de part en part, du sud vers le nord.

Nous comptons également la présence de deux ruisseaux d'importance, soit le ruisseau Coulombe et le ruisseau Siméon-Larochelle qui ne causent généralement aucune difficulté.

La rivière est traversée de deux (2) ponts qui n'ont pas d'effets directs sur les inondations. La rivière Etchemin présente un débit plutôt rapide et ses rives sont escarpées sauf aux endroits inondables identifiés à la figure I.

Les inondations sont généralement causées par une accumulation de glace sur le massif rocheux face à l'ancienne fonderie et par l'accumulation de glace sur les hauts fonds de la rivière en aval du pont Taschereau où le courant devient également moins fort et le cours d'eau plus large.

Le présent plan d'intervention vise principalement les inondations printanières causées par la rivière Etchemin qui constitue le seul cours d'eau susceptible d'inonder notre municipalité pendant la période du dégel.

Puisqu'aucune mesure préventive n'a été spécifiquement identifiée concernant les pluies diluviennes, les mesures applicables en cas d'un débordement de la rivière demeurent les mêmes en pareille situation

Historique

Toutefois, des pluies diluviennes ont provoquées une forte crue du ruisseau Coulombe le 18 juillet 1994, ce qui a alors eu pour effet de provoquer le débordement du lac des Frères Marianistes.

Une accumulation de glace importante a également eu lieu en avril 2016 au niveau des îles Allen créant un embâcle de la rivière Etchemin et une inondation sur une portion du rang Saint-Philippe.

2. FACTEURS AGGRAVANTS

- Froid intense;
- Verglas et pluie;
- Gel et dégel soudain;
- Formation d'embâcles;

3. IMPACTS, EFFETS ET CONSÉQUENCES

- Désorganisation et panique si l'évènement est subit;
- Préjudice à la sécurité des personnes;
- Évacuation des résidents;
- Contamination de l'eau potable;
- Contamination des aliments (sous-sols);
- Refoulement des eaux dans les sous-sols (dommages matériels);
- Interruption des communications;
- Séquelles psychologiques chez certaines personnes.

4. IDENTIFICATION DES SECTEURS PROBLÉMATIQUES (ZONES D'EMBÂCLE ET INONDABLES)



- Zone 0-2 ans
- Zone de grand courant 0-20 ans
- Zone de faible courant 20-100 ans
- Zone de grand courant 0-100 ans
- Autres

4.1 PROPRIÉTAIRES À REJOINDRE - ZONES INONDABLES

Propriétaires	Lot	Numéro civique	Voie	Téléphones	Rejoint
CONFIDENTIEL					

4.2 PROPRIÉTAIRES À REJOINDRE – ZONES D'EMBÂCLES

Propriétaires	Lot	Numéro civique	Voie	Téléphones	Rejoint
CONFIDENTIEL					

5. MESURES PRÉVENTIVES

- Surveillance des cours d'eau (rivière Etchemin);
- Participation aux séances d'échange d'informations en période de fonte avec le ministère de la Sécurité Publique;
- Délimitation des zones inondables dans le schéma d'aménagement;
- Information médiatique : *Le Tour des Ponts (Sensibilisation et prévention), réseau sociaux* et site Internet (*article de sensibilisation, de prévention et de suivi en cours d'évènement*);
- Envoi d'une lettre aux propriétaires dans les secteurs inondables avec le lien du site Internet du ministère de la Sécurité civile;
- Informer les citoyens sur les endroits où il est possible de louer des équipements tel qu'identifié au plan de sécurité civile.

6. CONTRIBUTION DES DIFFÉRENTS INTERVENANTS EN CAS D'INONDATION ET/OU EMBÂCLES

6.1 SÉCURITÉ PUBLIQUE

Sûreté du Québec de la MRC de Bellechasse
418 887-4058 ou 9-1-1

- Effectuer une surveillance des secteurs problématiques;
- En situation d'urgence, prendre la décision de fermer certains tronçons de route;
- Aviser le Service des incendies afin que celui-ci s'assure que personne n'est en difficulté sur les routes fermées, si cela n'a pas été fait par l'entrepreneur du MTQ, ou pour effectuer le sauvetage et l'évacuation de personnes;
- Réquisitionner les services ambulanciers, si requis;
 - Cambi Ambulance Administration : 418-774-5199

6.2 MINISTÈRE DES TRANSPORTS

- Approuve et coordonne la fermeture de route sous juridiction du ministère des Transports.

Ministère des transports
Centre de services Saint-Michel-de-Bellechasse
Direction régionale de la Chaudière-Appalaches

6.3 MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

- Transmet le bulletin de Suivi de la crue et les informations météorologique pertinente;
- Procède à la mise à jour des documents cartographiques;
- Assiste la Municipalité dans les efforts d'évacuations, de gestion et de rétablissement suite à des évènements d'inondations et d'embâcle via le Centre des opérations gouvernementales.

Ministère de la sécurité Publique
Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité Incendie de la Capitale-Nationale, de la Chaudière-Appalaches et du Nunavik
Centre des opérations gouvernementales (COG) (Urgence 24h/7j)

6.4 HYDRO-QUÉBEC

Pannes et urgences

24h/24, 7 jours

1-800-790-2424

6.5 MISSION «SOUTIEN TECHNIQUE»

- S'assurer de la disponibilité du personnel pour opérer les équipements ;
- Effectuer une surveillance des secteurs problématiques ;
- Prendre la décision de fermer certains chemins et routes sous la responsabilité de la Municipalité ;
- Informer le MTQ, les municipalités voisines et le Ministère de la sécurité publique sur les mesures qui ont été prises (fermeture ou réouverture de routes) ;
- Accompagner et assurer la circulation des services d'urgence aux lieux où ils sont requis (police/pompier/ambulance) ;
- En cas de besoins particuliers pour de la machinerie, contacter l'entrepreneur requis (chargeuse, bulldozer, pelle grenouille) :

6.6 MISSION « SECOURS AUX PERSONNES ET PROTECTION DES BIENS »

- Sur demande, contrôler la circulation en collaboration avec la mission « Services Techniques » et/ou la Sûreté du Québec de la MRC de Bellechasse ;
- Sur demande, établir les barrages routiers sur les routes et chemins, en collaboration avec la mission « Services techniques » et/ou la Sûreté du Québec de la MRC de Bellechasse et voir au détournement de la circulation et établir un périmètre de sécurité;
- Effectuer la patrouille des chemins et des routes sur demande de la mission « Services Techniques » ou de la Sûreté du Québec de la MRC de Bellechasse ;
- Réquisitionner les services des véhicules hors route si requis pour la patrouille des chemins fermés et l'évacuation de personnes en communiquant avec le Service des incendies;
- Émettre l'avis d'évacuation aux résidents affectés ou à risque d'être affectés
- Déclencher un processus d'évacuation le cas échéant et coordonner l'évacuation des sinistrés en coordination avec la «Mission : Transports»;
- Informer le responsable du service aux sinistrés pour l'ouverture du lieu de rassemblement des évacués tel qu'identifié au plan de sécurité civile;

6.7 MISSION « TRANSPORTS »

- Assurer le transport nécessaire aux personnes évacuées :
- Réquisitionner les services d'autobus et de motoneige, si nécessaire pour l'évacuation de personnes
- Informer le responsable des services aux évacués du transport de personnes au lieu de rassemblement des évacués.

6.8 MISSION « SERVICES AUX PERSONNES SINISTRÉES »

- Offrir aux personnes sinistrées un lieu de rassemblement connu :
- Procéder à l'inscription des évacués même s'ils doivent se diriger vers des parents ou des amis. Se référer à la formule prévue à cet effet : MS 8110 (10-88) Santé et Bien-être social Canada (formulaire à l'annexe A);
- Contacter la direction générale de la Sécurité civile, si les services de la Société canadienne de la Croix-Rouge.
- S'assurer d'un minimum de ravitaillement et de confort pour les sinistrés ;
- S'assurer de la disponibilité du personnel en fonction du déroulement des événements ;
- Prévoir des équipes de relève en cas de prolongation de l'événement ;
- Porter une attention particulière aux personnes handicapées et aux personnes âgées en cas d'évacuation (identifier les résidences pour personnes âgées) ;
- Si la situation de tempête se prolonge, prévoir l'hébergement des sinistrés (lits et couvertures) et la fourniture de repas ;

6.9 COORDONNATRICE MUNICIPALE EN SÉCURITÉ CIVILE

En cas d'inondations ou d'embâcle majeur : dès qu'il y a fermeture de routes, le centre de coordination doit être mis en fonction à l'endroit désigné au plan de sécurité civile.

- Fournir sur demande les ressources humaines et matérielles requises par les autres services ;
- Superviser les communications ;
- Gérer l'information concernant les personnes sinistrées :
 - Qui et où elles se trouvent ;
 - Faire les liens entre les différents intervenants

6.10 MISSION COMMUNICATION

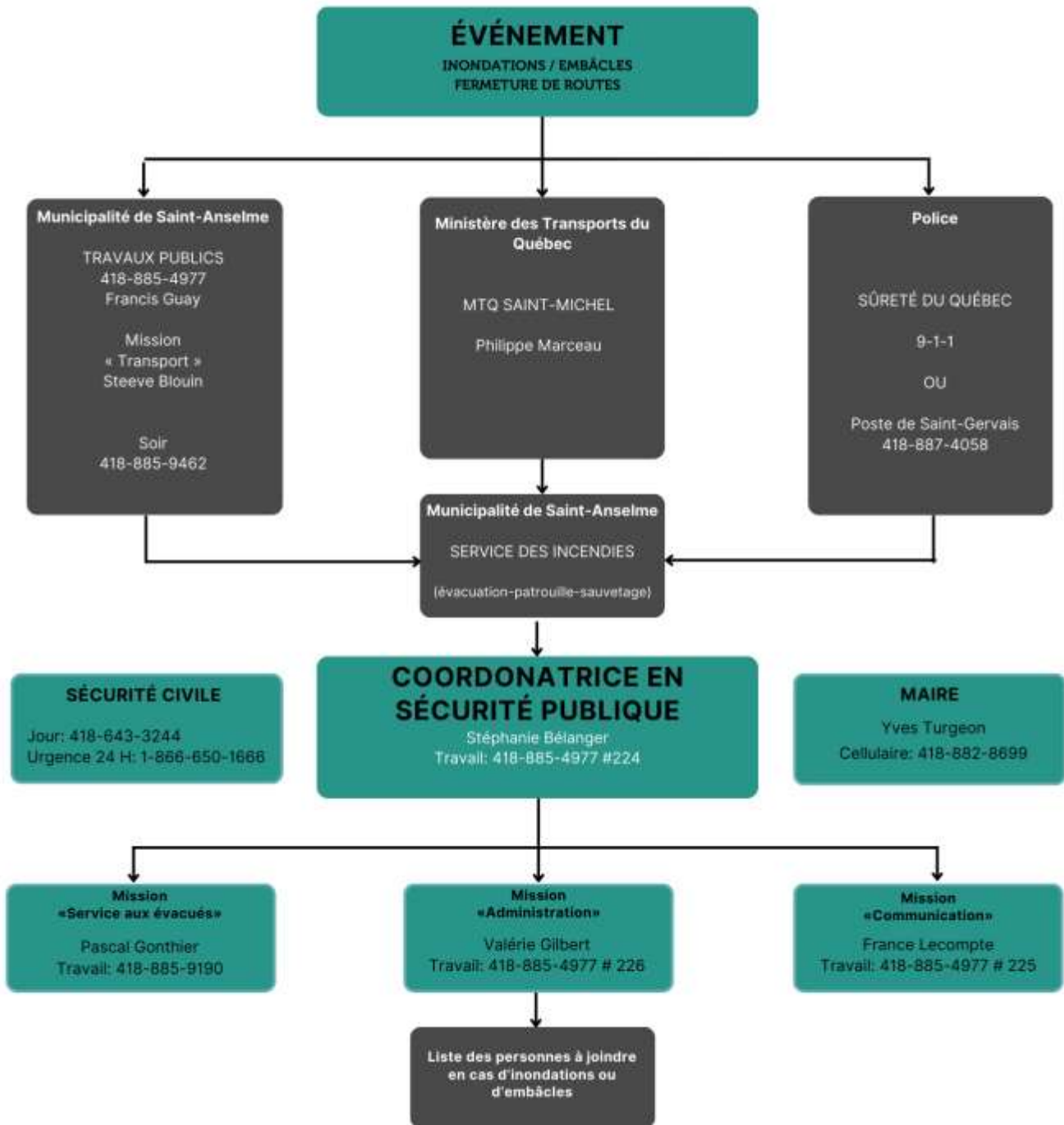
- Aviser la population de l'ouverture ou de la fermeture de routes (lien à établir avec le Service des travaux publics et le MTQ) ;
- En cas d'évacuation, informer la population du lieu de rassemblement pour les sinistrés. Cette intervention se fait conjointement avec le chef des opérations et le service aux sinistrés;
- Gérer l'information concernant les personnes évacuées;

- Si nécessaire, communiquer avec la direction régionale du MSP afin d’obtenir les services de Communication-Québec pour assurer les relations avec les médias (Le maire ou la coordonnatrice est le premier répondant de la Municipalité avant l’arrivée du personnel de Communications-Québec);
- Procéder à la mise à jour et au maintien d’une information centralisé.

6.11 MISSION ADMINISTRATION

- Voir à l’accréditation du personnel (membres de l’organisation de la Sécurité civile municipale, cartes, brassard, épinglettes);
- Faire le suivi administratif des registres et recensements liés à l’évacuation.
- Activer le centre de coordination (le cas échéant)
- Tenir le journal des opérations

7 PROCESSUS D'ALERTE



**** À l'annexe A se trouve le protocole d'information lors d'augmentation rapide et importante de la rivière Etchemin****

8 CONTRIBUTION DES SERVICES MUNICIPAUX EN PÉRIODE D'INONDATION

CODE I	RISQUE POTENTIEL D'INONDATION
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Fortes pluies; - Température élevée; - Informations MDDELCC/ENVIRONNEMENT CANADA/,MSP; - Observation sur le terrain.
Actions	<ul style="list-style-type: none"> - Patrouiller les secteurs à risques; - Informer les citoyens du danger potentiel d'inondation; - Remettre des dépliants informatifs aux personnes des secteurs concernés.
Implications	<ul style="list-style-type: none"> - Sûreté du Québec; - Service des travaux publics; - Coordonnatrice municipale en sécurité civile.
CODE II	RISQUE IMMINENT D'INONDATION
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Fonte rapide (température élevée); - Pluie intense de longue durée (24 à 48 heures); - Fonte en amont (couvert de glace vs eau libre vs embâcle); - Augmentation du niveau de l'eau.
Actions	<ul style="list-style-type: none"> - Contacter la Direction de la sécurité civile : Jour : 418 643-3244, poste 42315 Ligne d'urgence : 1-866-650-1666 - Patrouiller les secteurs à risques (24 h sur 24); - Établir un périmètre de sécurité; - Déclencher la procédure préalable à l'évacuation pour les secteurs concernés; - Assister les personnes handicapées et procéder à l'évacuation volontaire; - Protéger les biens (surveillance); - Aviser le service aux sinistrés de l'ouverture imminente du centre d'hébergement; - Faire sortir les véhicules des secteurs concernés; - Alerter le personnel du plan d'intervention; - Vérifier l'état des routes et des chemins privés.
Implications	<ul style="list-style-type: none"> - Service de sécurité incendie; - Sûreté du Québec de la MRC de Bellechasse; - Service des travaux publics et de l'hygiène du milieu; - Coordonnatrice municipale en sécurité civile; - Maire; - Responsables de mission et du personnel du plan d'intervention (le cas échéant); - Direction générale de la Sécurité civile.

CODE III INONDATION

Indicateurs	- Débordement du lit de la rivière
Actions	- Évacuer les secteurs inondés; - Établir un périmètre de sécurité (non accès); - Assurer la protection des biens et des personnes; - Contrôler les accès aux secteurs inondés.
Implications	- Service de sécurité incendie; - Sûreté du Québec de la MRC de Bellechasse; - Service des travaux publics; - Coordinatrice municipale en sécurité civile; - Maire / conseil municipal; - Responsables de mission et du personnel du plan d'intervention (le cas échéant); - Support, si requis, de la Direction générale de la Sécurité civile.

DANS UN CAS D'ÉVACUATION DE MOINS DE DIX (10) FAMILLES

- Contacter la Société Canadienne de la Croix-Rouge pour le service aux sinistrés :

Urgence 24 h : 418 648-9066

Dans un cas d'évacuation de DIX (10) FAMILLES ET PLUS

- Informer le responsable de la mission « service aux sinistrés » et de la mission « transport » de personne au lieu de rassemblement des évacués ;
- Informer la coordinatrice municipale en sécurité civile si le centre de coordination doit être mis en opération (en cas de situation majeure);
- Demander l'assistance du responsable de mission « Service Technique », si requis;
- Contacter Hydro-Québec, si requis : 1-800-790-2424 (24h/7);

ANNEXE A

**PROTOCOLE D'INFORMATION LORS D'AUGMENTATION RAPIDE
ET IMPORTANTE DE LA RIVIÈRE ETCHEMIN**

- 1- La Municipalité qui constate le risque imminent d'inondation avise par la centrale CAUCA tous les services incendies en aval de la situation.
- 2- Chaque service incendie avise les personnes concernées de sa municipalité.
- 3- Toutes les Municipalités fourniront une liste téléphonique de deux à quatre intervenants qui peuvent être contactés advenant que la centrale CAUCA ne fonctionne pas ou que les intervenants veulent avoir plus d'informations et connaître l'évolution de la situation.

CONFIDENTIEL

PLAN D'INTERVENTION SPÉCIFIQUE

PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE

FERMETURE DE ROUTES
TEMPÊTE HIVERNALE



sta

Vivre l'authenticité, cultiver, innover

Table des matières

1.	IDENTIFICATION ET DESCRIPTION DE LA MENACE	67
2.	FACTEURS AGGRAVANTS	67
3.	IMPACTS, EFFETS ET CONSÉQUENCES	67
4.	IDENTIFICATION DES SECTEURS PROBLÉMATIQUES ET DES ENDROITS OÙ INSTALLER LES BARRAGES ...	68
4.1	BARRAGES ROUTIERS SUR LA ROUTE 277 SOUS LA RESPONSABILITÉ DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS (MTQ) ENTRETENUES PAR UN ENTREPRENEUR	68
4.2	FERMETURE DES CHEMINS ENTRETENUS PAR LA MUNICIPALITÉ.....	68
5.	MESURES PRÉVENTIVES.....	70
6.	CONTRIBUTION DES DIFFÉRENTS INTERVENANTS EN SITUATION DE TEMPÊTE DE NEIGE	70
6.1	SÉCURITÉ PUBLIQUE.....	70
6.1.1	<i>Sur les routes du Ministère des Transports entretenues par un entrepreneur</i>	<i>70</i>
6.1.2	<i>Fermeture des chemins entretenus par l'entrepreneur local</i>	<i>70</i>
6.2	COORDONNÉES DES RESPONSABLES DES DIFFÉRENTES ROUTES QUI TOUCHENT LE TERRITOIRE DE SAINT-ANSELME.....	71
6.3	MISSION « SOUTIEN TECHNIQUE ».....	72
6.3.1	<i>La route entretenue par le ministère des Transports.....</i>	<i>72</i>
6.3.2	<i>Fermeture des chemins entretenus par la Municipalité.....</i>	<i>72</i>
6.4	MISSION « SECOURS AUX PERSONNES ET PROTECTION DES BIENS »	73
6.5	MISSION « TRANSPORTS ».....	73
6.6	MISSION « SERVICES AUX PERSONNES SINISTRÉES »	73
6.7	COORDONNATRICE MUNICIPALE EN SÉCURITÉ CIVILE	74
6.8	MISSION COMMUNICATION	74
6.9	MISSION ADMINISTRATION.....	74
7.	PROCESSUS D'ALERTE	75
8.	FERMETURE DES ROUTES	76
8.1	SECTEUR NORD-EST DE LA RIVIÈRE ETCHEMIN.....	76
8.2	SECTEUR NORD-EST ET EST/SUD-EST	77
9.	PROGRAMME DE RÉTABLISSEMENT	78
9.1	SÛRETÉ DU QUÉBEC DE LA MRC DE BELLECHASSE.....	78
9.2	ENTREPRENEURS DU MTQ	78
9.3	MISSION « SOUTIEN TECHNIQUE ».....	78
9.4	SERVICE DES INCENDIES	78
9.5	MISSION « SERVICE AUX PERSONNES SINISTRÉES »	78
9.6	COORDONNATRICE MUNICIPALE EN SÉCURITÉ CIVILE	79
10.	ANNEXE A.....	80

1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION DE LA MENACE

La Municipalité de Saint-Anselme est vulnérable lors de tempêtes de neige. Ainsi, en raison de ses nombreuses routes situées à travers des champs et par sa situation géographique particulière (au contre fort des Appalaches), lors de tempêtes de neige accompagnées de forts vents, les entrepreneurs du MTQ, le Service des travaux publics et la Sécurité publique doivent fermer certains tronçons de route mettant en péril la sécurité des personnes.

Historique

À de nombreuses reprises au cours des dernières années, certaines routes situées sur le territoire de la Municipalité de Saint-Anselme ont dû être fermées lors de tempêtes de neige, soit en raison d'accumulations importantes de neige sur la chaussée ou de la visibilité qui était nulle. De plus, lors de ces fermetures de routes, des personnes prises dans leur véhicule automobile ont dû être évacuées.

2. FACTEURS AGGRAVANTS

- Froid intense;
- Verglas et pluie;
- Panne d'électricité;
- Travaux de construction ou d'excavation sur les routes;
- Circulation de véhicules sur les routes;
- Isolement de certaines personnes.

3. IMPACTS, EFFETS ET CONSÉQUENCES

- Accidents et carambolages d'automobiles;
- Automobiles prises sur les routes avec des personnes à bord;
- Préjudice à la sécurité des personnes;
- Sauvetage de personnes;
- Fermeture d'écoles, de commerces et d'industries;
- Impossibilité de reconduire à la maison les écoliers des secteurs ruraux;
- Interruption des services publics et des activités de la communauté;
- Difficultés à assurer les services d'urgence (ambulance/police/pompier);
- Hébergement temporaire de personnes.

4. IDENTIFICATION DES SECTEURS PROBLÉMATIQUES ET DES ENDROITS OÙ INSTALLER LES BARRAGES

4.1 BARRAGES ROUTIERS SUR LA ROUTE 277 SOUS LA RESPONSABILITÉ DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS (MTQ) ENTRETENUES PAR UN ENTREPRENEUR (VOIR PLAN EN 3.2)

Lors de certaines tempêtes de neige, lorsque la visibilité et l'accumulation de neige empêchent de dégager adéquatement les chemins pour la circulation des automobiles, l'entrepreneur responsable de l'entretien de la route ferme la route sous la responsabilité du MTQ. En situation d'urgence, le Service de la sécurité publique peut également solliciter cette fermeture auprès du MTQ. Toutefois, seul un représentant de ce dernier à l'autorisation de déclarer une fermeture.

Pour la fermeture de la route, la collaboration du Service des travaux publics de la Municipalité peut être demandée, en support aux divers intervenants (MTQ, Sécurité publique, etc.).

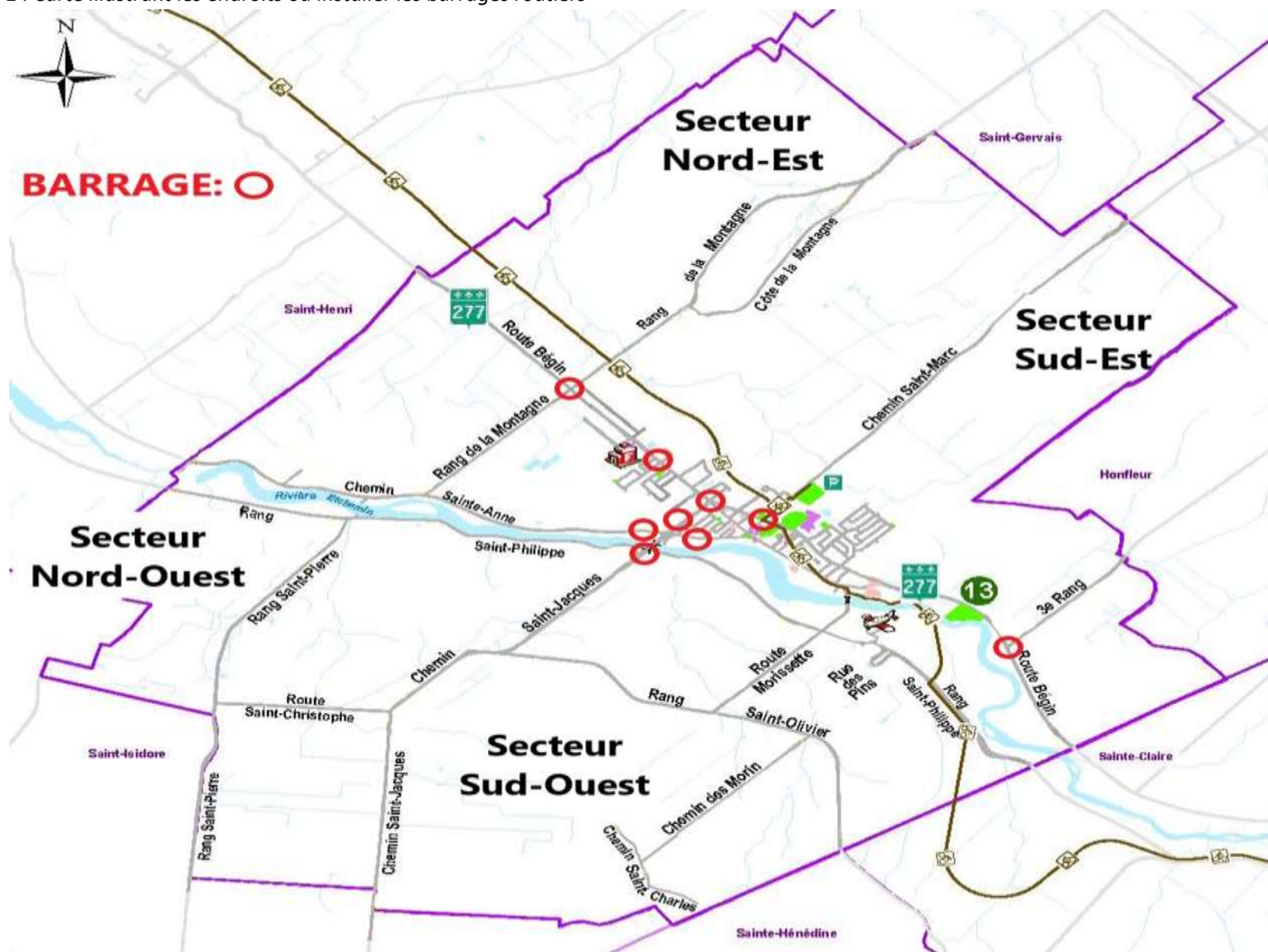
- 1) Route 277 sur le territoire de Saint-Anselme : au carrefour giratoire et au niveau du 500 route Bégin
- 2) 3ième rang : à l'intersection avant la route 277.

4.2 FERMETURE DES CHEMINS ENTRETENUS PAR LA MUNICIPALITÉ

Comme pour les routes du MTQ entretenues par des entrepreneurs, lorsque la visibilité et l'accumulation de neige empêchent de dégager adéquatement les chemins pour la circulation des automobiles, l'entrepreneur local, en support avec les travaux publics, suspend l'entretien des chemins ruraux et intermunicipaux sous sa responsabilité.

1 – Secteur sud-ouest : Rue pont Morissette Saint-Philippe centre / Saint-Olivier	2 – Secteur ouest / nord-ouest : Saint-Philippe nord Saint-Pierre / chemin Saint-Jacques Saint-Christophe Chemin Sainte-Anne De la Montagne ouest
3 – Secteur nord-est : De la Montagne Côte de la Montagne	4 – Secteur est / sud-est Chemin Saint-Marc

Figure 1 : Carte illustrant les endroits où installer les barrages routiers



5. MESURES PRÉVENTIVES

Information médiatique :

- a) Le Tour des Ponts (articles de prévention par la Municipalité)
- b) Radio et télévision (état des routes par le MTQ)
- c) Site internet www.st-anselme.ca (information sur le déroulement de la situation dans la Municipalité)
- d) Page Facebook de la Municipalité (information sur le déroulement de la situation dans la Municipalité)
- e) Babillard électronique à l'intersection de la rue des Marianistes / Route Bégin

6. CONTRIBUTION DES DIFFÉRENTS INTERVENANTS EN SITUATION DE TEMPÊTE DE NEIGE

6.1 SÉCURITÉ PUBLIQUE

Sûreté du Québec de la MRC de Bellechasse 418 887-4058 ou 9-1-1

- Effectuer une surveillance des secteurs problématiques;
- En situation d'urgence, prendre la décision de fermer certains tronçons de route;
- Aviser le Service des incendies afin que celui-ci s'assure que personne n'est en difficulté sur les routes fermées, si cela n'a pas été fait par l'entrepreneur du MTQ, ou pour effectuer le sauvetage et l'évacuation de personnes;
- Réquisitionner les services ambulanciers, si requis;
 - Cambi Ambulance Administration : 418-774-5199

6.1.1 Sur les routes du Ministère des Transports entretenues par un entrepreneur

S'assurer de prendre les mesures nécessaires afin d'empêcher l'accès des routes fermées en attendant l'intervention de l'entrepreneur du MTQ ou, si l'entrepreneur est dans l'impossibilité de se rendre sur les lieux, demander la collaboration du Service des travaux publics de la Municipalité pour établir les barrages routiers.

6.1.2 Fermeture des chemins entretenus par l'entrepreneur local

En cas d'urgence seulement, prendre les mesures nécessaires afin d'empêcher l'accès d'une route fermée en attendant l'intervention de l'entrepreneur local avec le service des travaux publics de la Municipalité qui bloquera l'accès à l'aide de remblai de neige.

6.2 COORDONNÉES DES RESPONSABLES DES DIFFÉRENTES ROUTES QUI TOUCHENT LE TERRITOIRE DE SAINT-ANSELME

Entrepreneur des routes secondaires et des rues

GILLES AUDET EXCAVATION INC.
611 route Bégin, Saint-Anselme, Québec, G0R 2N0
418-885-4438

Entrepreneur de la route 277

(De l'avenue du Maréchal à Pintendre jusqu'à Saint-Malachie incluant les deux carrefours giratoires)

EXCAVATION LAFONTAINE INC.
872 rue Archimède, Lévis, Québec, G6V 7M5
418-838-2121

MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SAINT-MICHEL-DE-BELLECHASSE
146 route 132, Saint-Michel-de-Bellechasse, Québec, G0R 3S0
Téléphone : 418-884-2363 #48703 Télécopieur : 418-884-2391

HYDRO-QUÉBEC

Pannes et urgences
24h/24, 7 jours
1-800-790-2424

Que ce soit le MTQ, un entrepreneur ou les travaux publics, il faut :

- S'assurer de la disponibilité du personnel pour opérer les équipements et mettre en place les barrages routiers, si nécessaire ;
- Effectuer une surveillance des secteurs problématiques ;
- Prendre la décision de fermer certaines routes ;
- Établir les barrages routiers sur les routes ;
- S'assurer de la signalisation requise (barricades, etc.) ;
- Informer le MTQ et la Municipalité sur les mesures qui ont été prises (fermeture ou réouverture des routes) ;
- Lors du déneigement, l'entrepreneur en déneigement doit rester vigilant afin de repérer les personnes en difficulté ;
- En cas de situation où l'évacuation de personnes est nécessaire et que l'entrepreneur n'est pas en mesure de procéder lui-même à cette évacuation, il doit contacter le Service des incendies de Saint-Anselme.

6.3 MISSION « SOUTIEN TECHNIQUE »

- S'assurer de la disponibilité du personnel pour opérer les équipements ;
- Effectuer une surveillance des secteurs problématiques ;
- Prendre la décision de fermer certains chemins et routes sous la responsabilité de la Municipalité ;
- Informer le MTQ, les municipalités voisines et le ministère de la Sécurité publique sur les mesures qui ont été prises (fermeture ou réouverture de routes) ;
- Accompagner et assurer la circulation des services d'urgence aux lieux où ils sont requis (police/pompier/ambulance) ;
- En cas de besoins particuliers pour de la machinerie, contacter l'entrepreneur requis (chargeuse, bulldozer) :

6.3.1 La route entretenue par le ministère des Transports

- En cas d'impossibilité d'intervenir de l'entrepreneur du MTQ, établir les barrages routiers sur les routes (après avoir avisé le MTQ) ;
- S'assurer de la signalisation requise (barricades, etc.) ;
- Assurer, en collaboration avec le Service des incendies, une patrouille sur les routes fermées pour éviter que des personnes se retrouvent dans des situations périlleuses.

6.3.2 Fermeture des chemins entretenus par la Municipalité

- Prendre les mesures nécessaires afin d'empêcher l'accès à la ou les routes qui doivent être fermées (remblai de neige à l'entrée) ;
- Assurer une patrouille sur les routes fermées pour éviter que des personnes se retrouvent dans des situations périlleuses. Si nécessaire, demander la collaboration du Service des incendies ;
- Aviser les municipalités voisines lors de la fermeture des chemins intermunicipaux.

6.4 MISSION « SECOURS AUX PERSONNES ET PROTECTION DES BIENS »

- Sur demande, contrôler la circulation en collaboration avec la mission « Services Techniques » et/ou la Sûreté du Québec de la MRC de Bellechasse
- Sur demande, établir les barrages routiers sur les routes et chemins, en collaboration avec la mission « Services techniques » et/ou la Sûreté du Québec de la MRC de Bellechasse ;
- Effectuer la patrouille des chemins et des routes sur demande de la mission « Services Techniques » ou de la Sûreté du Québec de la MRC de Bellechasse ;
- Réquisitionner les services des véhicules hors route si requis pour la patrouille des chemins fermés et l'évacuation de personnes en communiquant avec le Service des incendies :

6.5 MISSION « TRANSPORTS »

- Assurer le transport nécessaire aux personnes évacuées :
- Réquisitionner les services d'autobus et de motoneige, si nécessaire pour l'évacuation de personnes :
- Informer le responsable des services aux évacués du transport de personnes au lieu de rassemblement des évacués (école secondaire).

Pour les coordonnées des ressources disponibles pour la mission « Transports » voir le tableau « Processus d'alerte » la page 77.

6.6 MISSION « SERVICES AUX PERSONNES SINISTRÉES »

- Offrir aux personnes sinistrées un lieu de rassemblement connu :
- Procéder à l'inscription des évacués même s'ils doivent se diriger vers des parents ou des amis. Se référer à la formule prévue à cet effet : MS 8110 (10-88) Santé et Bien-être social Canada (formulaire à l'annexe A);
- Contacter la direction générale de la Sécurité civile, si les services de la Société canadienne de la Croix-Rouge.
- S'assurer d'un minimum de ravitaillement et de confort pour les sinistrés ;
- S'assurer de la disponibilité du personnel en fonction du déroulement des événements ;
- Prévoir des équipes de relève en cas de prolongation de l'événement ;
- Porter une attention particulière aux personnes handicapées et aux personnes âgées en cas d'évacuation (identifier les résidences pour personnes âgées) ;
- Si la situation de tempête se prolonge, prévoir l'hébergement des sinistrés (lits et couvertures) et la fourniture de repas ;

6.7 COORDONNATRICE MUNICIPALE EN SÉCURITÉ CIVILE

En cas de tempête majeure : dès qu'il y a fermeture de routes, le centre de coordination doit être mis en fonction à l'endroit désigné au plan de sécurité civile.

- Fournir sur demande les ressources humaines et matérielles requises par les autres services ;
- Superviser les communications ;
- Gérer l'information concernant les personnes sinistrées :
 - Qui et où elles se trouvent ;
 - Localisation de leurs véhicules ;
- Faire les liens entre les différents intervenants

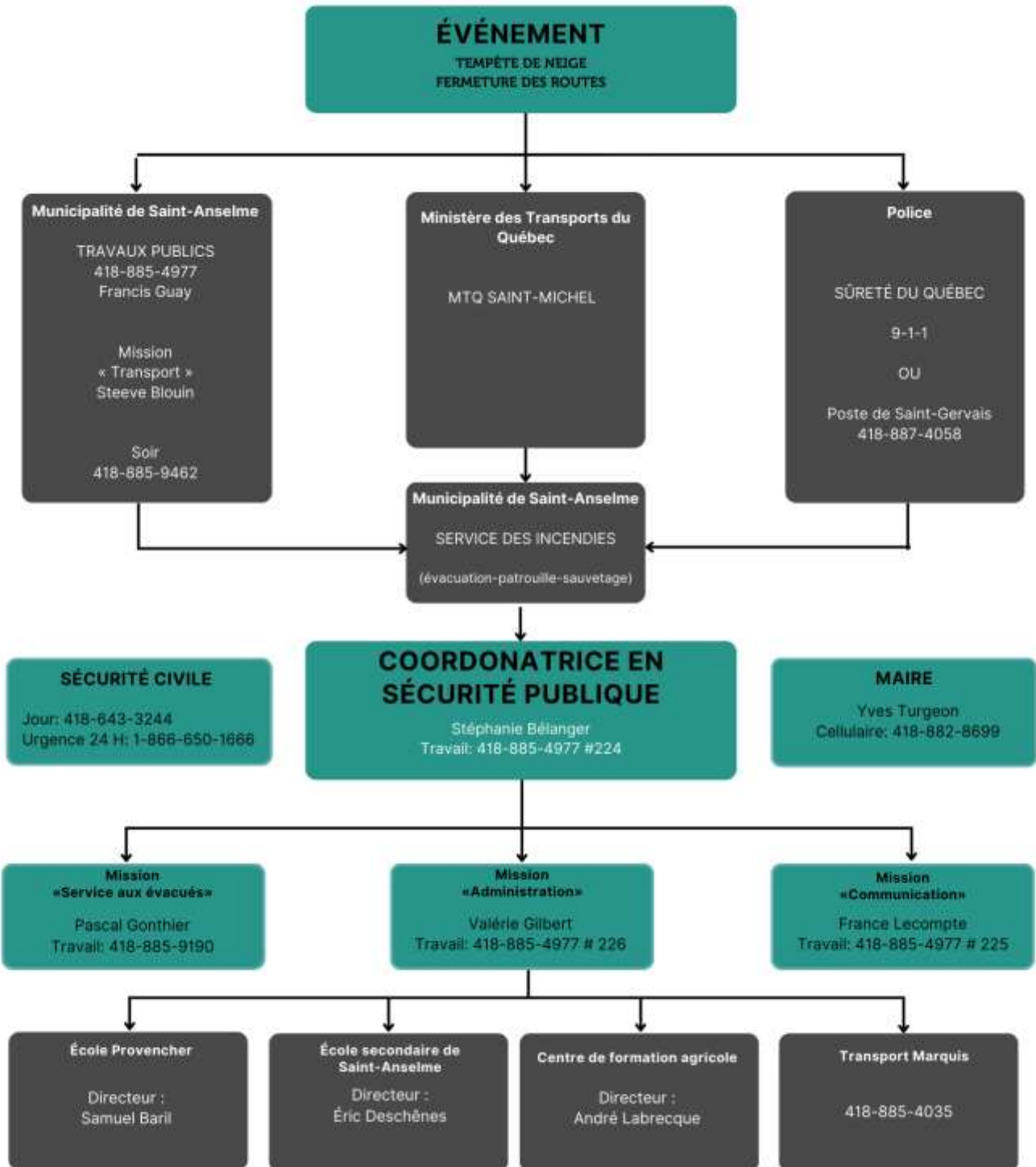
6.8 MISSION COMMUNICATION

- Aviser la population de l'ouverture ou de la fermeture de routes (lien à établir avec le Service des travaux publics et le MTQ) ;
- Assumer les communications ;

6.9 MISSION ADMINISTRATION

- Voir à l'accréditation du personnel (membres de l'organisation de la Sécurité civile municipale, cartes, brassard, épinglettes);
- Faire le suivi administratif des registres et recensements liés à l'évacuation.
- Activer le centre de coordination (le cas échéant)
- Tenir le journal des opérations

7. PROCESSUS D'ALERTE



8. FERMETURES DES ROUTES

8.1 SECTEUR NORD-EST DE LA RIVIÈRE ETCHEMIN

NOM DU CHEMIN OU DU RANG À SAINT-ANSELME	CORRESPONDANCE	RESPONSABLE
1) Route 277 De la limite Saint-Henri/Saint-Anselme à Saint-Malachie	Saint-Anselme (277) : Route Bégin direction Sainte-Claire	CONFIDENTIEL
2) Chemin Saint-Jacques	Route 277 vers route 275	
3) Rang Saint-Pierre	Rang Saint-Philippe Nord vers la route 275	
4) Rang Saint-Philippe nord	Chemin Saint-Jacques vers le chemin Jean-Guérin ouest	
5) Chemin Sainte-Anne	Chemin Saint-Jacques vers le chemin Jean-Guérin Est	
6) Rang Saint-Philippe	Rue Pont Morissette vers rang Rivière Etchemin	
7) Rang Saint-Olivier	Rang Saint-Olivier vers rang Sainte-Thérèse	

8.2 SECTEUR NORD-EST ET EST/SUD-EST

NOM DU CHEMIN OU DU RANG À SAINT-ANSELME	CORRESPONDANCE	RESPONSABLE
1) Rang de la Montagne	Route 277 vers le premier rang Est de Saint-Gervais	CONFIDENTIEL
2) Chemin Saint-Marc	Route 277 vers le 2 ^e rang Est de Saint-Gervais	
3) 3 ^e rang direction Honfleur route collectrice	Route 277 vers Honfleur	
4) Honfleur		

NOTE : TOUJOURS AVISER LE CORPS POLICIER CORRESPONDANT AU SECTEUR FERMÉ.

9. PROGRAMME DE RÉTABLISSEMENT

9.1 SÛRETÉ DU QUÉBEC DE LA MRC DE BELLECHASSE

- Vérifier la propriété des véhicules abandonnés;
- Faire remorquer les véhicules abandonnés.

9.2 ENTREPRENEURS DU MTQ

- Dégager et nettoyer les routes sous sa responsabilité;
- Vérifier la présence de personnes dans les véhicules abandonnés;
- Signaler à la Sûreté du Québec de la MRC de Bellechasse la présence de véhicules abandonnés;
- Informer le MTQ et la Municipalité des mesures prises pour la réouverture de routes;
- Accompagner et assurer la circulation des services d'urgence aux lieux où ils sont requis (police/pompier/ambulance).

9.3 MISSION « SOUTIEN TECHNIQUE »

- Dégager et nettoyer les routes et chemins sous sa responsabilité;
- Vérifier la présence de personnes dans les véhicules abandonnés;
- Signaler à la Sûreté du Québec de la MRC de Bellechasse la présence de véhicules abandonnés;
- Informer le MTQ et la Sûreté du Québec de la MRC de Bellechasse des mesures prises pour la réouverture des chemins et des routes;
- Accompagner et assurer la circulation des services d'urgence aux lieux où ils sont requis (police/pompier/ambulance).

9.4 SERVICE DES INCENDIES

- Sur demande, collaborer avec le Service des travaux publics et/ou la Sûreté du Québec de la MRC de Bellechasse pour aider à la localisation des véhicules abandonnés et à leur identification;
- Sur demande, contrôler la circulation en collaboration avec le Service des travaux publics et/ou la Sûreté du Québec de la MRC de Bellechasse.

9.5 MISSION « SERVICE AUX PERSONNES SINISTRÉES »

- S'assurer du retour des personnes sinistrées à leur véhicule ou résidence;
- Remettre les lieux en place;
- Disposer des denrées périssables;
- Faire rapport à la coordonnatrice.

9.6 COORDONNATRICE MUNICIPALE EN SÉCURITÉ CIVILE

- Faire les liens entre les différents intervenants;
- Effectuer un bilan de la situation aux médias;
- Diffuser l'information sur la procédure de récupération des véhicules, etc.;
- Préparer un bilan complet (personnes sinistrées, dommages matériels, coûts d'opération) des ressources humaines et matérielles lors de l'événement;

10. ANNEXE A

REGISTRATION CARD — CARTE D'INSCRIPTION PLEASE PRINT — EN LETTRES MOULÉES S.V.P.										NO. N° 665502	RESTRICTION <input type="checkbox"/>			
1. FAMILY NAME — NOM DE FAMILLE _____					12. PERMANENT ADDRESS — ADRESSE PERMANENTE _____									
2. FIRST NAME — PRÉNOM _____	3. INIT _____	4. NICKNAME — SURNOM _____	5. SEX SEXE _____	6. AGE ÂGE _____	13. CITY — VILLE _____			14. PROV. — TERRIT. _____	15. TELEPHONE TÉLÉPHONE _____					
LIST ONLY THOSE FAMILY MEMBERS WHO ARE WITH YOU AND WHO HAVE THE SAME FAMILY NAME AS YOU. FILL OUT SEPARATE CARDS FOR OTHER PERSONS. INSCRIRE SEULEMENT LES MEMBRES DE LA FAMILLE QUI VOUS ACCOMPAGNENT ET PORTENT LE MÊME NOM DE FAMILLE QUE VOUS. REMPLIR UNE CARTE DISTINCTE POUR TOUTE AUTRE PERSONNE.					16. EMERGENCY ADDRESS AND TELEPHONE NUMBER ADRESSE ET NUMÉRO DE TÉLÉPHONE TEMPORAIRES PLEASE INFORM CENTRAL REGISTRY BUREAU IF YOU MOVE. AVERTIR S.V.P. LE BUREAU DU FICHIER CENTRAL SI VOUS VOUS DÉPLACEZ.									
7. FIRST NAME PRÉNOM _____	8. INIT. _____	9. RELATIONSHIP LIEN DE PARENTÉ _____	10. SEX SEXE _____	11. AGE ÂGE _____										
17. SPECIAL MEDICAL NEEDS — BESOINS MÉDICAUX PARTICULIERS _____														
18. ADDITIONAL INFORMATION — AUTRES RENSEIGNEMENTS _____														
19. PLACE OF REGISTRATION LIEU D'INSCRIPTION _____										20. DATE D-J M Y-A _____		21. TIME — HEURE _____		FOR OFFICE USE ONLY — À L'USAGE DU BUREAU SEULEMENT 22. CROSS-REFERENCE — RENVOI _____

READ CAREFULLY BEFORE COMPLETING — LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE REMPLIR

MS 8110 (10-88)

Health and Welfare Canada Medical Services Branch Emergency Services	Santé et Bien-être social Canada Direction générale des services médicaux Services d'urgence
--	--

COPY 1 — PERSON REGISTERED
 COPIE 1 — PERSONNE INSCRITE

ANNEXE 3 – PLAN D'INTERVENTION SPÉCIFIQUE – CONTAMINATION DU RÉSEAU D'AQUEDUC

PLAN D'INTERVENTION SPÉCIFIQUE

PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE

CONTAMINATION DU RÉSEAU
D'AQUEDUC



sta

Vivre l'authenticité, cultiver, innover

TABLE DES MATIÈRES

1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION DE LA MENACE	83
2. FACTEURS AGGRAVANTS.....	83
3. IMPACTS, EFFETS ET CONSÉQUENCES	83
4. IDENTIFICATION DES SECTEURS DESSERVIS PAR LE RÉSEAU D'AQUEDUC	84
5. MESURES PRÉVENTIVES.....	85
6. CONTRIBUTION DES DIFFÉRENTS INTERVENANTS EN SITUATION DE CONTAMINATION/INTERRUPTION DU RÉSEAU D'EAU POTABLE.....	85
6.1 SANTÉ PUBLIQUE	85
6.2 MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, PÊCHERIES ET ALIMENTATION	85
6.3 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES	85
6.4 MISSION « SOUTIEN TECHNIQUE »	85
6.5 MISSION « SECOURS AUX PERSONNES ET PROTECTION DES BIENS »	86
6.6 MISSION « TRANSPORTS »	86
6.7 MISSION « SERVICES AUX PERSONNES SINISTRÉES »	86
6.8 COORDONNATRICE MUNICIPALE EN SÉCURITÉ CIVILE.....	86
6.9 MISSION COMMUNICATION	86
6.10 MISSION ADMINISTRATION	86
7. PROCESSUS D'ALERTE.....	87
8. PROGRAMME DE RÉTABLISSEMENT	88
8.1 MISSION « SOUTIEN TECHNIQUE »	88
8.2 MISSION « COMMUNICATION »	88
8.3 COORDONNATRICE MUNICIPALE EN SÉCURITÉ CIVILE.....	88
ANNEXE A	89

1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION DE LA MENACE

La Municipalité de Saint-Anselme est vulnérable à la contamination de son réseau d'alimentation en eau potable par des contaminants externes ou un mauvais fonctionnement des équipements de traitement et de distribution de l'eau potable.

Ainsi, en vertu des statistiques de 2018, près de 3241 personnes sont actuellement desservies par le réseau d'aqueduc municipal soit près de 80% de la population totale. Le réseau de production d'eau potable compte une usine de filtration et 27 858 mètres linéaires de conduite d'aqueduc. En moyenne, la consommation par jour par personne est de l'ordre de 174 litres. Également, de nombreuses institutions, industries et commerces utilisent l'eau du réseau municipal pour leurs opérations courantes. Une interruption du service entraîne ainsi des conséquences humaines et économiques importantes.

Bien que le réseau d'eau potable de la Municipalité soit en bon état et permet de répondre suffisamment aux besoins des utilisateurs, il y a lieu d'établir un plan d'intervention spécifique dans l'éventualité où la distribution de cette ressource soit interrompue.

2. FACTEURS AGGRAVANTS

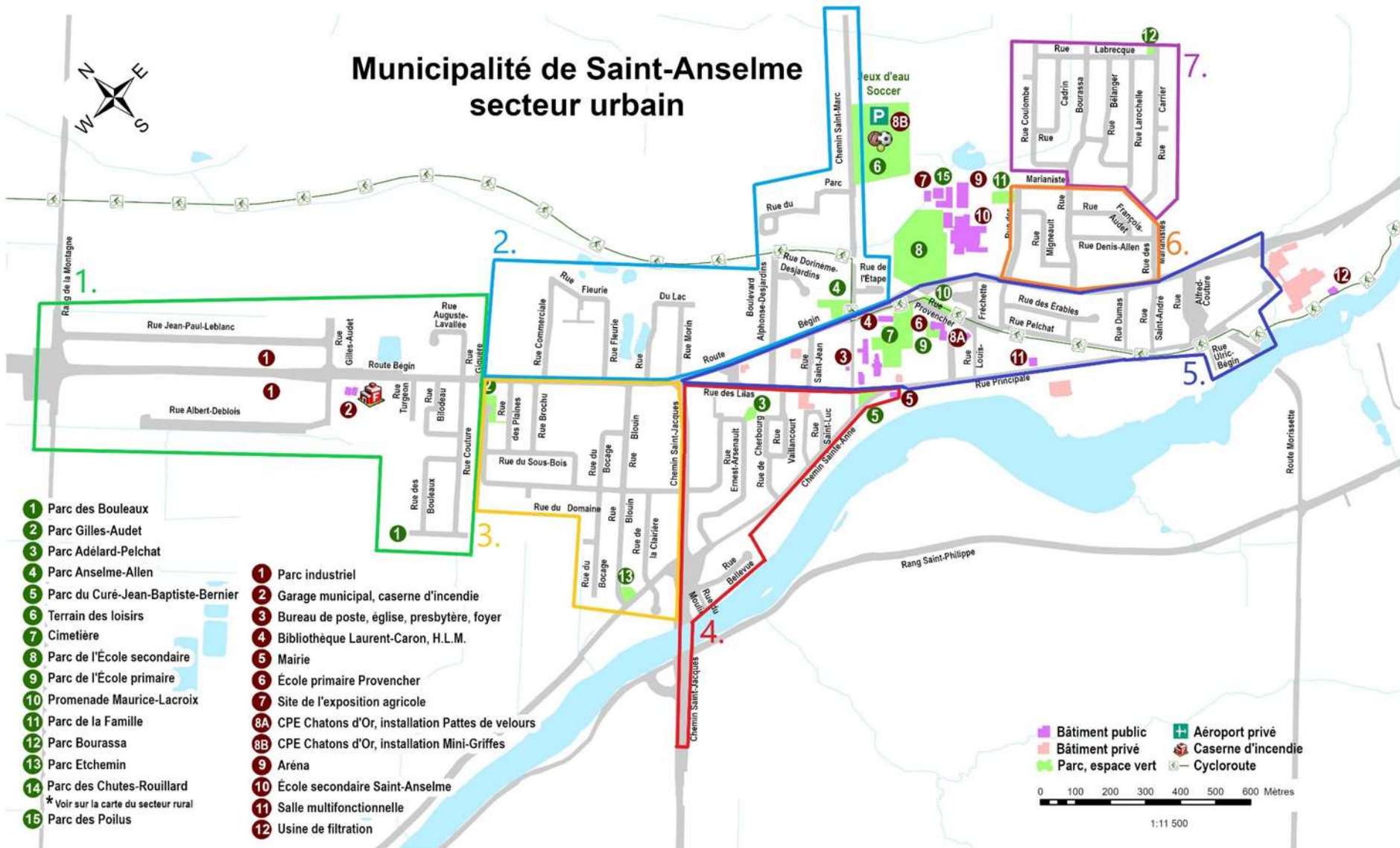
- Formation de grésil;
- Niveau bas de la rivière Etchemin;
- Bris de conduites
- Panne d'électricité;

3. IMPACTS, EFFETS ET CONSÉQUENCES

- Interruption de la distribution d'eau potable;
- Fermeture d'écoles, de commerces et d'industries;
- Intoxication des consommateurs en raison d'une contamination de l'eau;
- Pertes économiques;
- Mise en place d'un mécanisme de distribution d'eau potable temporaire.

4. IDENTIFICATION DES SECTEURS DESSERVIS PAR LE RÉSEAU D'AQUEDUC

4.1 TERRITOIRE DESSERVI PAR LE RÉSEAU D'AQUEDUC



5. MESURES PRÉVENTIVES

Information médiatique :

- a) *Le Tour des Ponts* (articles de prévention par la Municipalité)
- b) Radio et télévision (état des routes par le MTO)
- c) Site internet www.st-anselme.ca (information sur le déroulement de la situation dans la Municipalité)
- d) Page Facebook de la Municipalité (information sur le déroulement de la situation dans la Municipalité)
- e) Babillard électronique à l'intersection de la rue des Marianistes / Route Bégin

6. CONTRIBUTION DES DIFFÉRENTS INTERVENANTS EN SITUATION DE CONTAMINATION/INTERRUPTION DU RÉSEAU D'EAU POTABLE

6.1 SANTÉ PUBLIQUE

Santé Environnement du CISSS de Chaudière-Appalaches :

Heures ouvrables : 418-389-1520

6.2 MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, PÊCHERIES ET ALIMENTATION

Sous-ministériat à la santé animale et à l'inspection des aliments (SMSAIA)

Tél. :418 380-2120

Sans frais : 1 800 463-5023

Télec. :418 380-2169

6.3 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Direction régionale de Chaudière-Appalaches : 418-386-8000

Service d'urgence Environnement (hors des heures ouvrables) : 418-386-8000 #308

6.4 MISSION « SOUTIEN TECHNIQUE »

- S'assurer de la disponibilité du personnel pour opérer les équipements ;
- Effectuer l'opération et la supervision de l'opération de l'usine de filtration;
- Effectuer ou coordonner les réparations au réseau de distribution ou au réseau de production d'eau potable;
- En cas de besoins particuliers pour de la machinerie, contacter l'entrepreneur requis (chargeuse, bulldozer) :

6.5 MISSION « SECOURS AUX PERSONNES ET PROTECTION DES BIENS »

- Sur demande, effectuer la distribution d'avis écrits sur le territoire de la Municipalité relativement à un lancement d'avis d'ébullition ou de non-consommation de l'eau ;
- Sur demande, établir des points de distributions d'eau potable et coordonner les opérations de distribution;

6.6 MISSION « TRANSPORTS »

- Assurer et coordonner le transport nécessaire pour acheminer l'eau potable (sous forme de citerne ou de contenant individuels) aux résidences ou points de distribution le cas échéant;

6.7 MISSION « SERVICES AUX PERSONNES SINISTRÉES »

- Collaborer avec la Mission « Secours aux personnes et protection des biens » pour la distribution de l'eau potable;
- S'assurer d'un minimum de ravitaillement et de confort pour les sinistrés ;
- S'assurer de la disponibilité du personnel en fonction du déroulement des événements ;
- Prévoir des équipes de relève en cas de prolongation de l'événement ;

6.8 COORDONNATRICE MUNICIPALE EN SÉCURITÉ CIVILE

- Fournir sur demande les ressources humaines et matérielles requises par les autres services ;
- Superviser les communications ;
- Gérer l'information concernant les personnes sinistrées;
- Faire les liens entre les différents intervenants;

6.9 MISSION COMMUNICATION

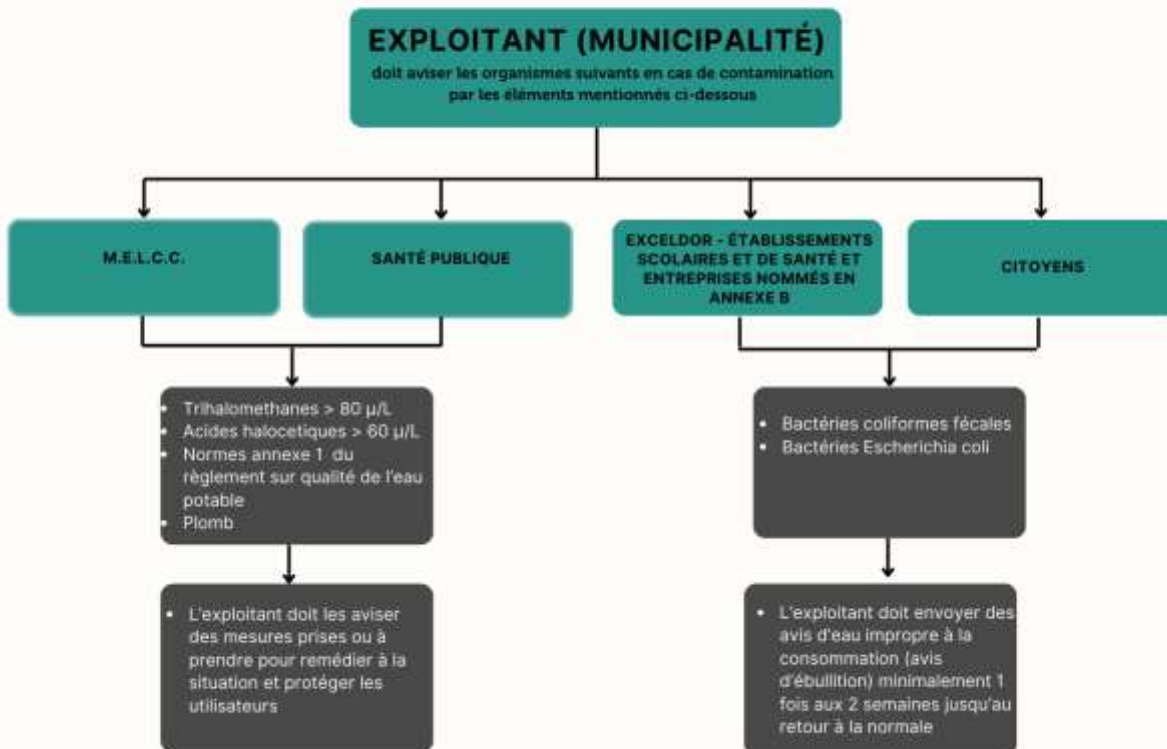
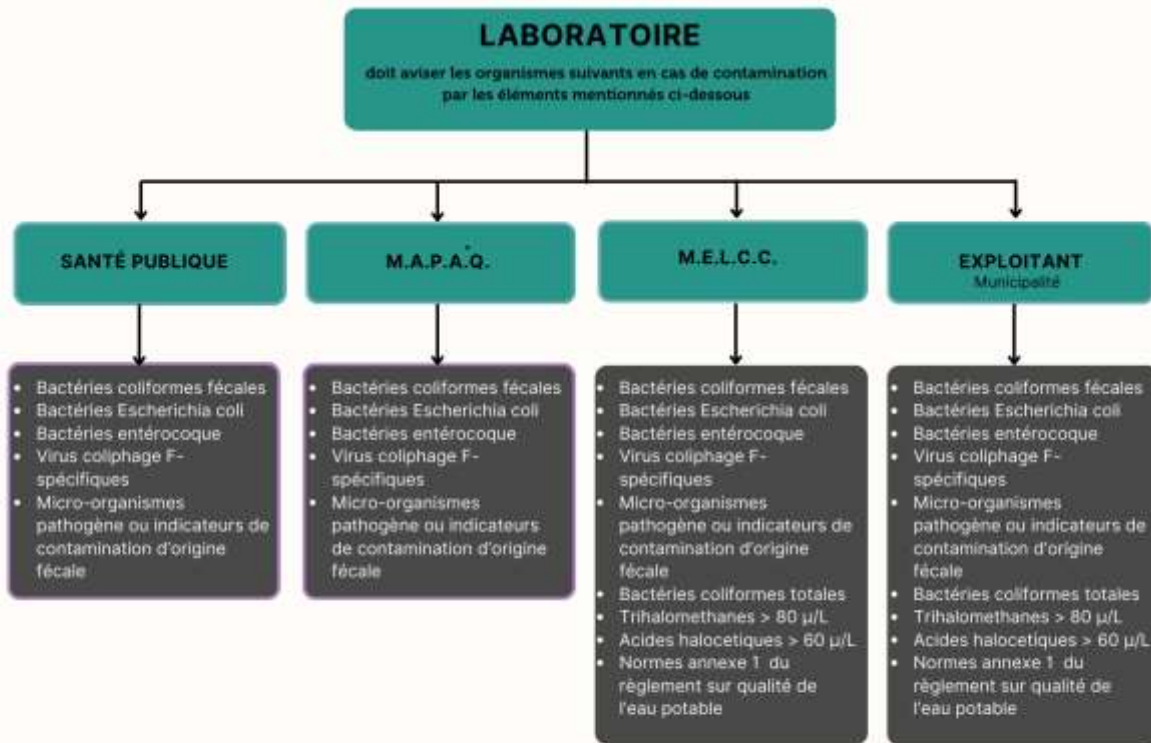
- Aviser la population des avis d'ébullition ou de non-consommation;
- Voir à transmettre l'information pour les lots situés dans les aires de protection (Voir annexe B)
- Assumer les communications et procéder à leurs mises à jour*.

*Un avis de rappel en cas d'avis de non-consommation ou d'ébullition de l'eau potable devrait être acheminé aux 2 semaines aux personnes impactées.

6.10 MISSION ADMINISTRATION

- Voir à l'accréditation du personnel (membres de l'organisation de la Sécurité civile municipale, cartes, brassard, épinglettes);
- Faire le suivi administratif des registres;
- Activer le centre de coordination (le cas échéant);

7. PROCESSUS D'ALERTE



8. PROGRAMME DE RÉTABLISSEMENT

8.1 MISSION « SOUTIEN TECHNIQUE »

- Faire le suivi nécessaire suite aux opérations de correction de la situation problématique auprès des autorités compétentes;

8.2 MISSION « COMMUNICATION »

- Faire le suivi relativement aux levées d'interdiction de consommation ou d'ébullition;
- Effectuer un bilan de la situation aux médias;

8.3 COORDONNATRICE MUNICIPALE EN SÉCURITÉ CIVILE

- Faire les liens entre les différents intervenants;
- Préparer un bilan complet (personnes sinistrées, dommages matériels, coûts d'opération) des ressources humaines et matérielles lors de l'événement;

ANNEXE A

AIRES DE PROTECTION DU SITE DE PRÉLÈVEMENT EN EAU DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANSELME



Légende

- Plan d'eau
- Cours d'eau
- Route
- Municipalité

Infrastructures d'approvisionnement en eau:

- Usine de production d'eau potable
- Site de prélèvement d'eau

Aires de protection:

- Aire de protection immédiate (APIm)
- Bande de terre de 10 m de l'APIm
- Aire de protection intermédiaire (API)
- Bande de terre de 120 m de l'API
- Aire de protection éloignée (APE)

Auteur:

CBE, 05 octobre 2020

Source:

GRHQ, 2015
Adresses Québec, 2019
MERN
SAGO
CBE



AIRE DE PROTECTION INTERMÉDIAIRE DU SITE DE PRÉLÈVEMENT D'EAU DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANSELME



Légende

- Plan d'eau
- Cours d'eau
- Route
- Usine de production d'eau potable
- Site de prélèvement d'eau

Aires de protection:

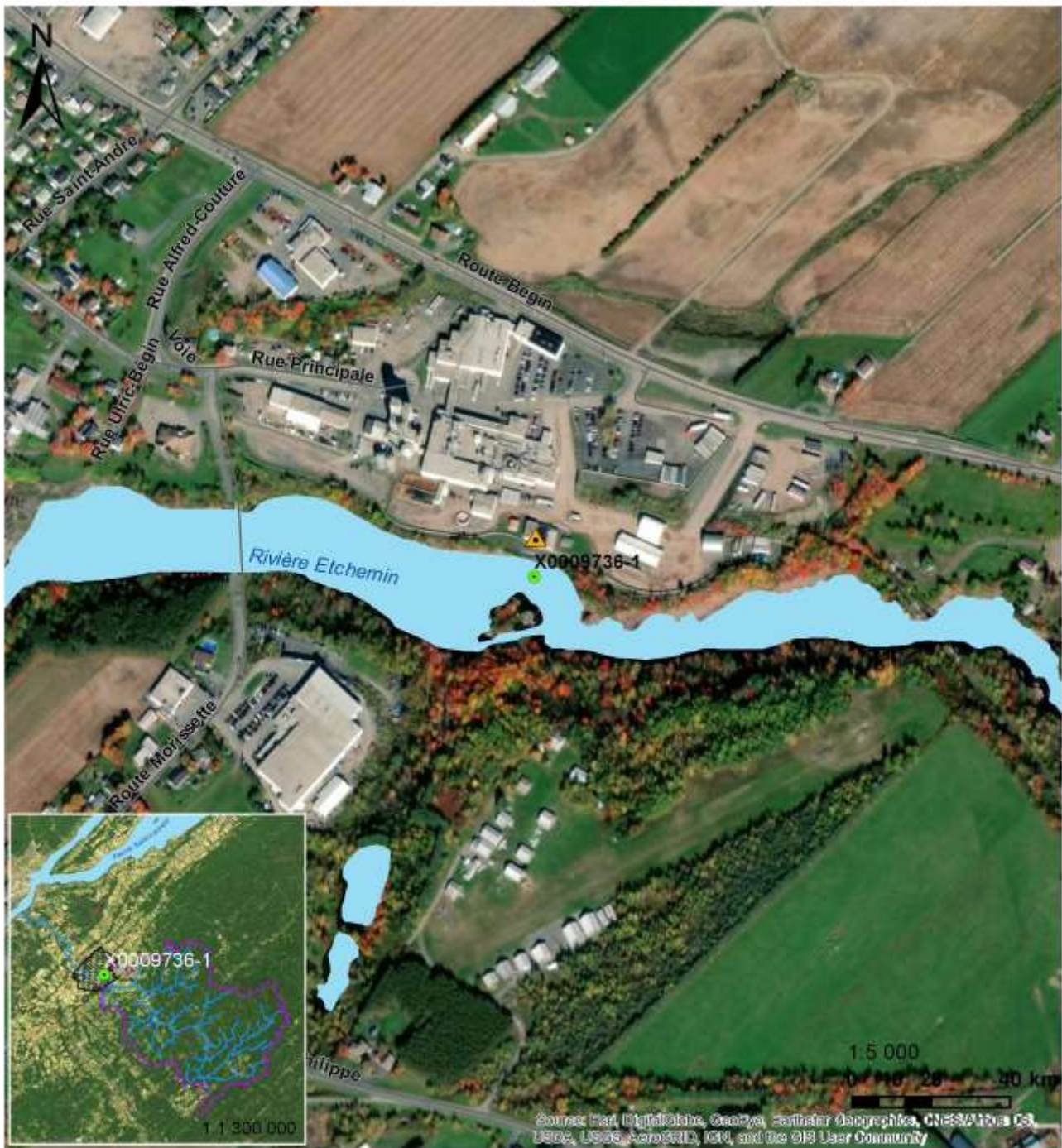
- Aire de protection immédiate (API)
- Bande de terre de 10 m de l'API
- Aire de protection intermédiaire (API)
- Bande de terre de 120 m de l'API
- Aire de protection éloignée (APE)

Auteur: CBE, 06 octobre 2021

Source:
GRHQ, 2015
Adresses Québec, 2019
MERN
SAGO
CBE



LOCALISATION DES INFRASTRUCTURES DE PRÉLÈVEMENT DE L'EAU DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANSELME



Hydrographie

- Plan d'eau
- Cours d'eau

Délimitation

- Municipalité de St-Anselme
- Aire de protection éloignée

Infrastructure

- Route
- Usine de production d'eau potable
- Site de prélèvement d'eau

Auteur: CBE, 01 octobre 2020

Source: GRHQ (2015), Adresses Québec (2019), MERN, SAGO, CBE



LOCALISATION DES LOTS DANS L'AIRE DE PROTECTION IMMEDIATE DU SITE DE PRÉLÈVEMENT D'EAU DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANSELME



Identification du lot

Propriétaire:

Roger Dutil

Adresse:

1084 à 1090 route Bégin
St-Anselme

Matricule:

7064277396000000

Lot n°:

3 375 458,3 581 066,3 581 069
3 581 065,3 581 068

Superficie dans APIm:

428,88 m²

Légende

▲ Usine de production d'eau potable

● Site de prélèvement d'eau

□ Lot

Aires de protection:

▨ Aire de protection immédiate (APIm)

— Bande de terre de 10 m de l'APIm

▨ Aire de protection intermédiaire (API)

— Bande de terre de 120 m de l'API

⋯ Aire de protection éloignée (APE)

Auteur: CBE, 28 octobre 2020

Source:

GRHQ, 2015

MERN

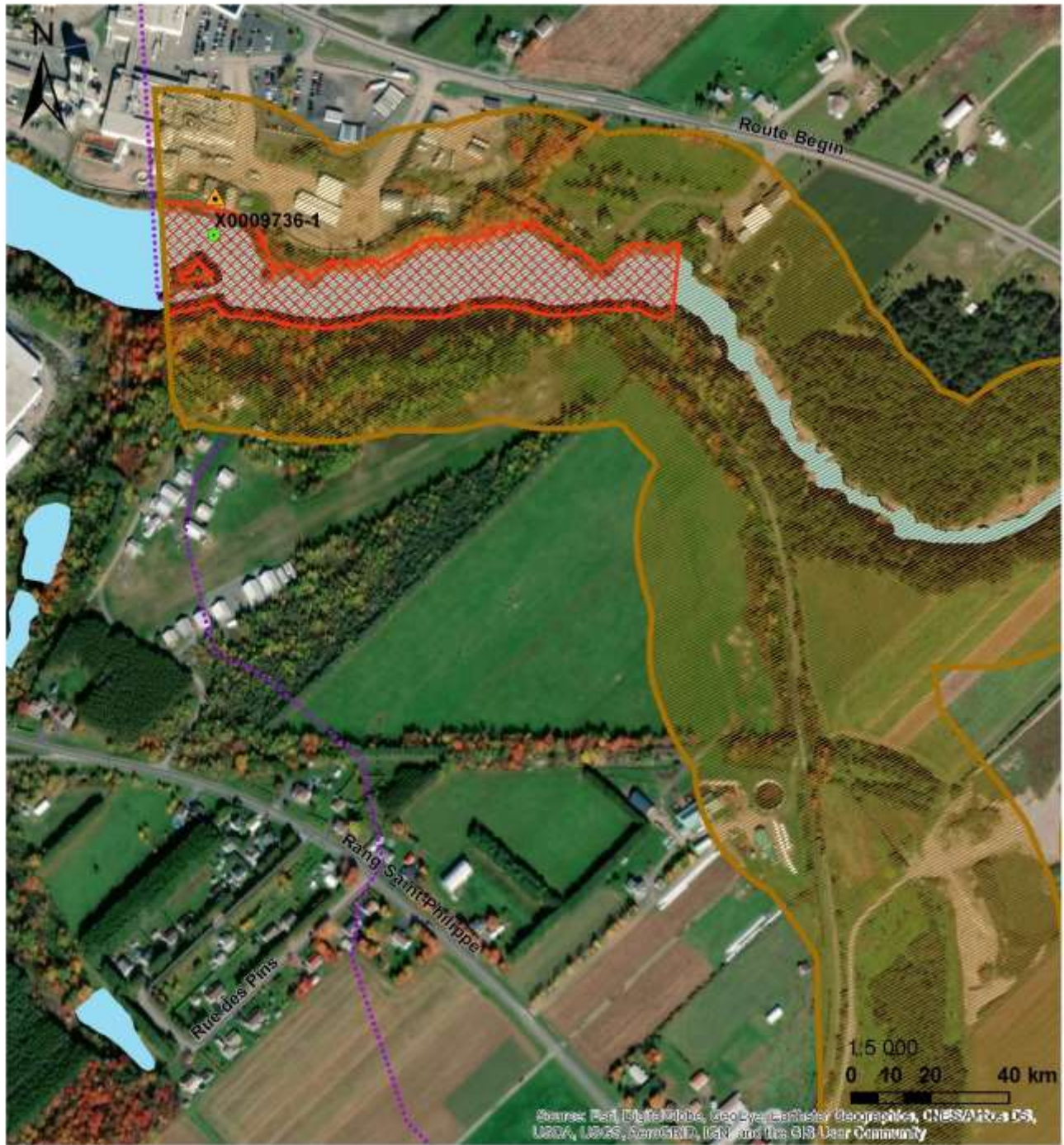
MELCC

SAGO






CBE








AIRE DE PROTECTION IMMÉDIATE DU SITE DE PRÉLÈVEMENT D'EAU DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANSELME



Légende

-  Plan d'eau
-  Cours d'eau
-  Route
-  Usine de production d'eau potable
-  Site de prélèvement d'eau

Aires de protection:

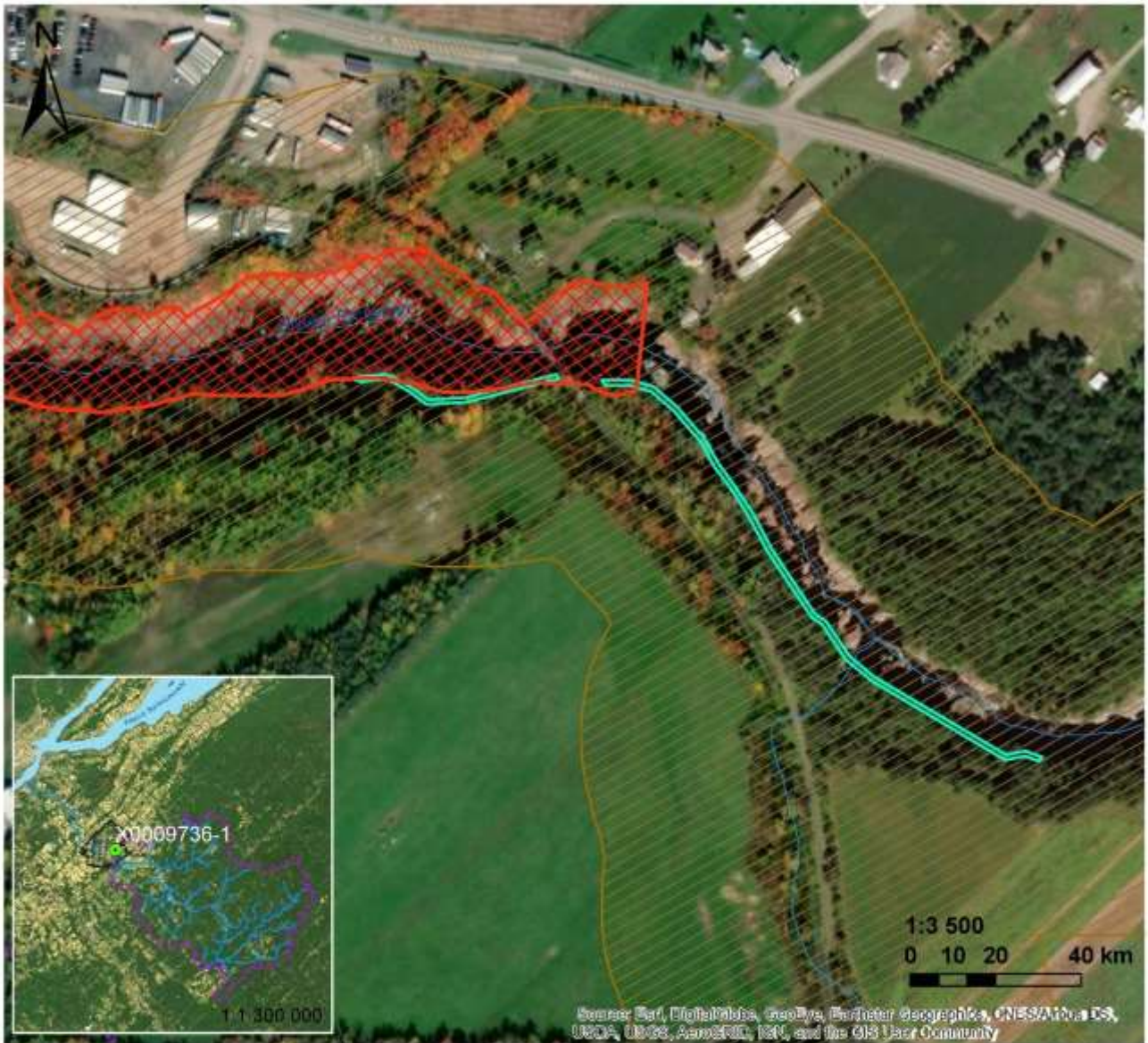
-  Aire de protection immédiate (APIm)
-  Bande de terre de 10 m de l'APIm
-  Aire de protection intermédiaire (API)
-  Bande de terre de 120 m de l'API
-  Aire de protection éloignée (APE)

Auteur: CBE, 05 octobre 2020

Source:
 GRHQ, 2015
 Adresses Québec, 2019
 MERN
 SAGO
 CBE



LOCALISATION DES LOTS DANS L'AIRE DE PROTECTION IMMEDIATE DU SITE DE PRÉLÈVEMENT D'EAU DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANSELME



Identification du lot

Propriétaire:
Municipalité St-Anselme

Adresse:
rue St-Philippe
St-Anselme

Matricule:
7064361822000000

Lot n°: 3 375 335, 3 375 323, 3 581 113,
3 581 114, 3 581 115

Superficie dans APIm: 171,49 m2

Légende

- Usine de production d'eau potable
- Site de prélèvement d'eau

Lot

Aires de protection:

- Aire de protection immédiate (APIm)
- Bande de terre de 10 m de l'APIm
- Aire de protection intermédiaire (API)
- Bande de terre de 120 m de l'API
- Aire de protection éloignée (APE)

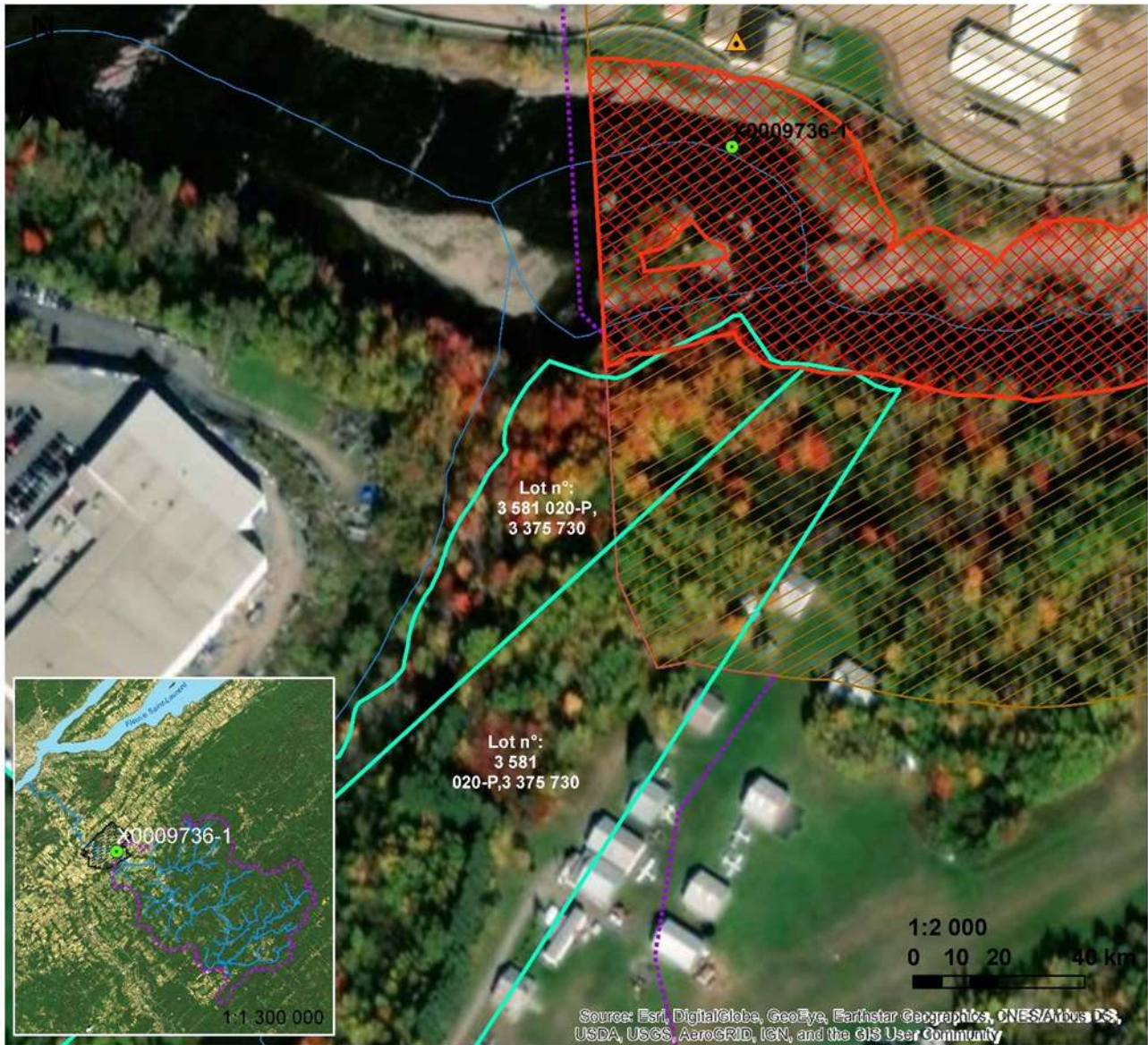
Auteur: CBE, 28 octobre 2020

Source:

GRHQ, 2015
MERN
MELCC
SAGO
CBE



LOCALISATION DES LOTS DANS L'AIRES DE PROTECTION IMMEDIATE DU SITE DE PRÉLÈVEMENT D'EAU DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANSELME



Identification du lot

Propriétaire:

LISE COUTURE

Adresse:

1169 rang Saint-Philippe
Saint-Anselme

Matricule:

6964642037000000

Lot n°:

3 581 020,3 375 730

Superficie dans APIm:

155,45 m²

Légende



Usine de production d'eau potable



Site de prélèvement d'eau



Lot

Aires de protection:



Aire de protection immédiate (APIm)



Bande de terre de 10 m de l'APIm



Aire de protection intermédiaire (API)



Bande de terre de 120 m de l'API



Aire de protection éloignée (APE)

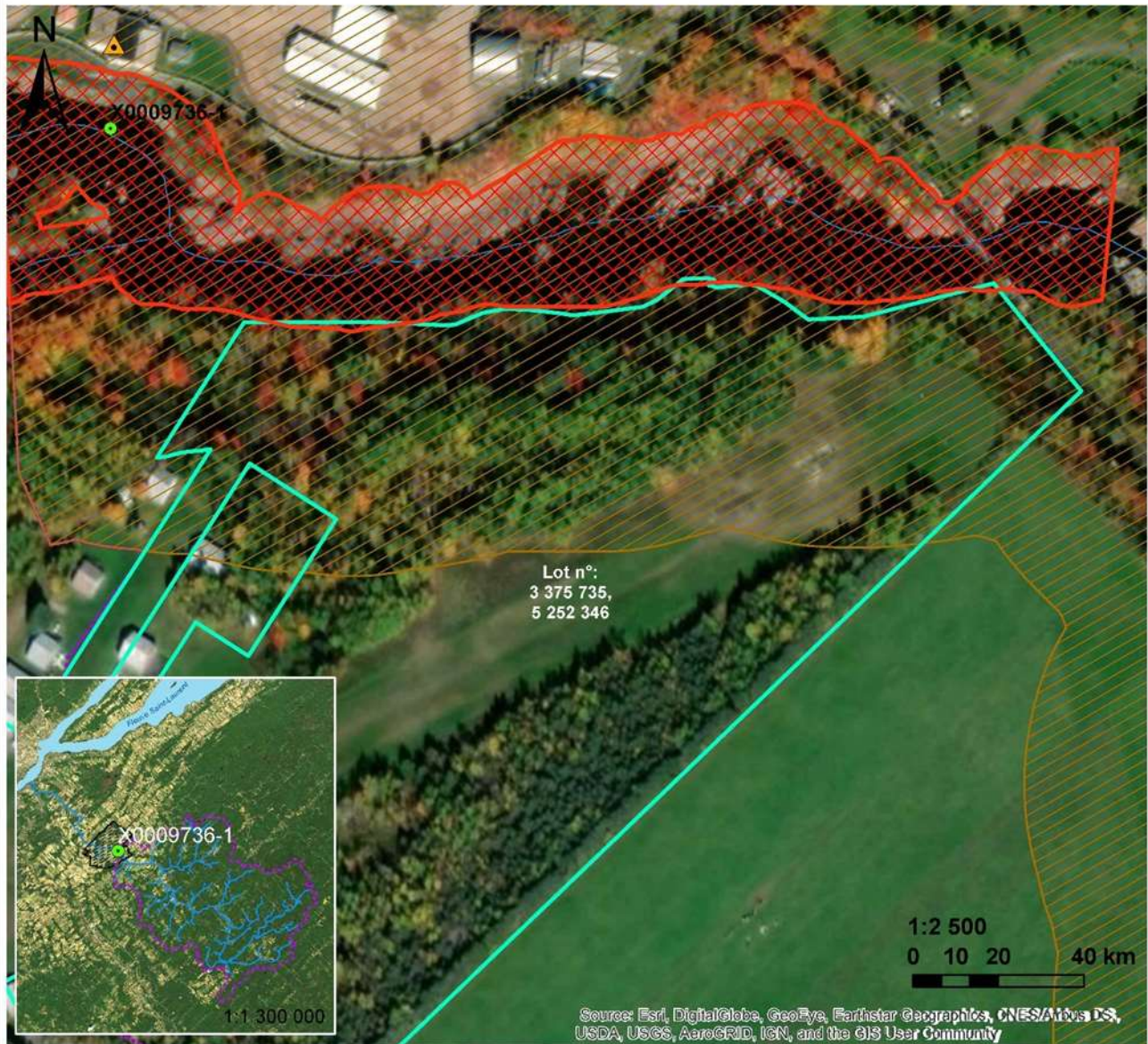
Auteur CBE, 02 novembre 2020

Source:

GRHQ, 2015
MERN
MELCC
SAGO
CBE



LOCALISATION DES LOTS DANS L'AIRES DE PROTECTION IMMEDIATE DU SITE DE PRÉLÈVEMENT D'EAU DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANSELME



Identification du lot

Propriétaire:

Les Gestions Norman inc.
9276-1543 QUEBEC INC.

Adresse:

rang Saint-Philippe
Saint-Anselme

Matricule:

69649556000000

Lot n°:

3 375 735, 5 252 346

Superficie dans APIm:

191,33 m2

Légende

- Usine de production d'eau potable
- Site de prélèvement d'eau

Lot

Aires de protection:

- Aire de protection immédiate (APIm)
- Bande de terre de 10 m de l'APIm
- Aire de protection intermédiaire (API)
- Bande de terre de 120 m de l'API
- Aire de protection éloignée (APE)

Auteur: CBE, 28 octobre 2020

Source:

GRHQ, 2015
MERN
MELCC
SAGO
CBE



LOCALISATION DES LOTS DANS L'AIRES DE PROTECTION IMMEDIATE DU SITE DE PRÉLÈVEMENT D'EAU DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANSELME



Identification du lot

Propriétaire:
Gouvernement du Québec

Adresse:
rue Principale
St-Anselme

Matricule:
6965303005000000

Lot n°: 5 198 799, 5 198 793, 5 198 795,
3 801 800, 3 580 598, 5 198 801,
5 198 803, 3 580 844

Superficie dans APIm: 3 167,63 m²

Légende

- Usine de production d'eau potable
- Site de prélèvement d'eau
- Lot
- Aires de protection:**
- Aire de protection immédiate (APIm)
- Bande de terre de 10 m de l'APIm
- Aire de protection intermédiaire (API)
- Bande de terre de 120 m de l'API
- Aire de protection éloignée (APE)

Auteur: CBE, 28 octobre 2020
Source:
GRHQ, 2015
MERN
MELCC
SAGO
CBE



PLAN D'INTERVENTION SPÉCIFIQUE

PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE

MATIÈRES DANGEREUSES



sta

Vivre l'authenticité, cultiver, innover

TABLE DES MATIÈRES

1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION DE LA MENACE	100
2. FACTEURS AGGRAVANTS.....	100
3. IMPACTS, EFFETS ET CONSÉQUENCES	100
4. IDENTIFICATION DES RISQUES	101
4.1 ENTREPOSAGE ET UTILISATION DE MATIÈRES DANGEREUSES.....	101
4.2 TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES.....	102
5. LES INTERVENANTS EN CAS D'ACCIDENT	104
5.1 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE SAINT-ANSELME (9-1-1)	104
5.2 SÛRETÉ DU QUÉBEC DE LA MRC DE BELLECHASSE (418-887-4058 OU 9-1-1)	104
5.3 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANSELME	105
5.4 SERVICE AUX SINISTRÉS	105
5.5 SERVICES ADMINISTRATIFS.....	105
6. DIRECTEUR DES OPÉRATIONS	107
7. PROCESSUS D'ALERTE.....	108
8. PROGRAMME DE RÉTABLISSEMENT	109
ANNEXE A	111

1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION DE LA MENACE

Nous retrouvons sur le territoire de la MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANSELME plusieurs commerces et industries qui utilisent, vendent ou manipulent différentes matières dangereuses. Ces matières peuvent être entreposées en quantité suffisante pour créer un risque pour la sécurité publique lors d'un accident impliquant des matières dangereuses (incendie, fuite, etc.).

Par ailleurs, plusieurs matières dangereuses transitent sur le territoire de la Municipalité par la route 277. La liste de ces matières dangereuses qui transitent par le réseau routier de Saint-Anselme est difficile à établir. Toutefois, le danger est réel en raison des risques de déversement et d'incendie lors d'un accident routier.

Un autre risque réel concernant les matières dangereuses sur le territoire de la Municipalité est l'industrie Exceldor. En effet, celle-ci a un usage régulier d'ammoniac et l'installation de sirènes d'urgence en cas d'accident est en place depuis octobre 2022.

Enfin, le gaz naturel et son réseau de distribution peuvent être aussi un risque important puisqu'il se retrouve dans plusieurs bâtiments et que plus de 20 kilomètres de conduite traversent le territoire de la municipalité.

2. FACTEURS AGGRAVANTS

Les facteurs qui peuvent aggraver un accident impliquant des matières dangereuses sont les suivants :

- La combinaison des situations (déversement de matières dangereuses, accident routier, incendie, etc.)
- Les conditions climatiques (vent, neige, pluie, chaleur, froid, etc.).
- Erreurs humaines

3. IMPACTS, EFFETS ET CONSÉQUENCES

Les impacts, les conséquences et les effets suivants peuvent être observés lors d'un accident impliquant des matières dangereuses :

- Évacuation des secteurs avoisinants ;
- Relocalisation, hébergement et alimentation des personnes évacuées ;
- Préjudice à la sécurité et à la santé publique (inhalation de gaz toxiques, irritation, maux de tête, etc.) ;
- Risques pour l'environnement (contamination du sol et du sous-sol) ;
- Contamination des cours d'eau et des puits ;
- Possibilité d'entraîner des problèmes de vapeur (essence ou autres) et de fuite de gaz à l'intérieur du réseau d'égout qui se propageront dans les résidences, commerces et industries avoisinants. Cette situation risque d'intoxiquer les personnes et même de provoquer des explosions et des incendies à différents endroits ;
- Dommages au réseau routier.

4. IDENTIFICATION DES RISQUES

Dans cette section, nous identifions les deux principales situations comportant des risques, soit l'entreposage et l'utilisation de matières dangereuses ainsi que leur transport.

4.1 ENTREPOSAGE ET UTILISATION DE MATIÈRES DANGEREUSES

Plusieurs commerces, industries et établissements utilisent des matières dangereuses qui peuvent créer un certain risque pour la sécurité publique en cas d'accident.

4.1.1. STATIONS-SERVICE

Les réservoirs de produits pétroliers et les réservoirs de propane des stations-service peuvent créer certains risques tels un incendie, une explosion, une fuite et une infiltration.

4.1.2 QUINCAILLERIES

Les quincailleries entreposent une grande quantité de produits dangereux tels que les peintures, les solvants, les engrais, les pesticides, etc. L'entreposage de ces produits peut entraîner l'évacuation d'un secteur lors d'un incendie en raison des émanations toxiques.

4.1.3 COMMERCES

Certains commerces, par leurs activités, représentent un plus grand risque d'accident de matières dangereuses.

4.1.4 INDUSTRIES

Les industries entreposent également une grande quantité de matières dangereuses telles que les colles, les solvants, les gaz (propane, ammoniac) à l'intérieur de leurs opérations. En cas de fuite de gaz et d'incendie, ces matières dangereuses peuvent obliger l'évacuation d'un certain secteur.

Certaines industries sont plus à risque en raison de la nature de leurs activités, soit :

4.1.5 GAZ PROPANE ET GAZ NATUREL

Plusieurs commerces, industries et fermes utilisent le gaz propane ou le gaz naturel pour la cuisson, le chauffage ou comme combustible pour leurs véhicules. Le gaz propane et le gaz naturel peuvent créer, lors d'une fuite, certains risques tels qu'une infiltration, une explosion ou un incendie.

Voici des catégories de bâtiments susceptibles d'utiliser du gaz propane ou du gaz naturel :

- Public et institutionnel ;
- Restaurants et casse-croûtes ;
- Érablières commerciales ;

- Industries ;
- Bâtiments agricoles ;
- Garages et entrepôts.

Une liste détaillée des adresses possédant des matières dangereuses se trouve à l'annexe A.

4.2 TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Les matières dangereuses sont transportées par le réseau routier sur le territoire de la Municipalité. Bien qu'il soit toujours possible qu'un accident routier impliquant un véhicule qui transporte des matières dangereuses se produise à un quelconque endroit sur le réseau routier, certaines intersections ou tronçons de route comportent plus de risques.

Giratoires

- Route 277 et rang de la Montagne
- Chemin Sainte-Anne et chemin Saint-Jacques

Intersections

- Route 277 et 3^e rang

(voir la carte à la page suivante)

5. LES INTERVENANTS EN CAS D'ACCIDENT

Chaque unité, soit le Service de sécurité incendie de Saint-Anselme, la Sûreté du Québec de la MRC de Bellechasse, le Service des travaux publics de Saint-Anselme, les services aux sinistrés et les services administratifs, a des responsabilités et des tâches lors d'un accident impliquant des matières dangereuses.

5.1 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE SAINT-ANSELME (9-1-1)

- Déterminer le périmètre de sécurité minimal en fonction de l'accident (type de matières dangereuses, facteur climatique, endroit, etc.)
- Informer le ministère de l'Environnement, de toute fuite ou de tout déversement :
- Déterminer si nous devons évacuer les résidents du secteur touché ou simplement les confiner ;
- Voir à l'évacuation, à la surveillance des lieux et au sauvetage des personnes ;
- Réquisitionner les services ambulanciers, s'ils sont requis :
Dessercor (9-1-1 ou 418 835-7154) ;
- Réquisitionner les services de la Sûreté du Québec de la MRC de Bellechasse (9-1-1 ou 418 887-4058) pour aider à effectuer la surveillance et l'évacuation de personnes si requis ;
- Réquisitionner les services des employés du Service des travaux publics de Saint-Anselme, s'ils sont requis, en contactant une des personnes suivantes :
- Informer la coordonnatrice si le centre de coordination doit être mis en opération (en cas de situation majeure) :
Stéphanie Bélanger, directrice générale
Bureau : 418-885-4977 Réquisitionner les services d'entreprises spécialisées dans la neutralisation des matières dangereuses et la récupération de celles-ci, soit :
VÉOLIA 418-833-6840
- Assurer le transport nécessaire aux personnes évacuées, si nécessaire :
Transport Marquis 877 chemin Sainte-Anne 418-885-4035

DANS UN CAS D'ÉVACUATION DE MOINS DE 10 FAMILLES

Contactez la Société canadienne de la Croix-Rouge pour les services aux sinistrés, dont le numéro est le suivant : 418 648-9066 1-877-362-2433 urgence 24 h

DANS UN CAS D'ÉVACUATION DE PLUS DE 10 FAMILLES

Informez le responsable du service aux personnes sinistrées

Pascal Gonthier

Andrée Anne Audet (SUBSTITUT)

Bureau : 418-885-9190

Bureau : 418-885-9360

5.2 SÛRETÉ DU QUÉBEC DE LA MRC DE BELLECHASSE (418-887-4058 OU 9-1-1)

- Assurer le contrôle de la circulation ;
- Voir à l'évacuation et à la surveillance de la zone touchée sur demande du Service de sécurité incendie de Saint-Anselme et en collaboration avec celui-ci ;

- Prévenir le pillage et le vol.

5.3 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANSELME

Garage municipal

500 route Bégin

Téléphone d'urgence : 418-885-9462

- Collaborer afin d'assurer l'assistance technique requise par :
 - Le service de sécurité incendie
 - La Sûreté du Québec
- Répondre à toutes les demandes de la coordonnatrice des mesures d'urgence.

5.4 SERVICE AUX SINISTRÉS

RESPONSABLE

Pascal Gonthier

Bureau : 418-885-9190

SUBSTITUT

Andrée Anne Audet

Bureau : 418-885-9360

- Offrir aux personnes évacuées un lieu de rassemblement, d'hébergement et un service alimentaire à l'endroit suivant :

École Secondaire de Saint-Anselme

Responsable de l'ouverture : Gilbert Deblois, surveillant d'élèves

- Contacter la société canadienne de la Croix-Rouge, si requis
24 h : 1-877-362-2433 Heures régulières : 418-648-9066
 ASSISTANCE TECHNIQUE
 - Inscription et renseignement ;
 - Alimentation ;
 - Accueil et hébergement ;
 - Habillement ;
 - Services personnels et premiers soins, etc.
- Organiser des dortoirs, une infirmerie, une cafétéria, etc. ;
- S'occuper de l'approvisionnement pour le service alimentaire ;
- Prévoir des équipes de relève en cas de prolongation de l'événement ;
- Porter une attention particulière aux personnes handicapées et aux personnes âgées en cas d'évacuation (identifier les résidences pour personnes âgées) ;
- Au besoin, voici le lieu qui pourrait également servir de lieu pour services aux sinistrés
Salle communautaire
 Responsable de l'ouverture : Pascal Gonthier
 Téléphone : 418-885-9190
 60 chemin Saint-Marc

5.5 SERVICES ADMINISTRATIFS

COORDONNATRICE

Stéphanie Bélanger

Bureau : 418-885-4977

5.5.1 Administration et coordination

En cas d'évacuation majeure, il est nécessaire de suivre les étapes suivantes :

- Évaluer la situation et mettre en place le plan d'intervention
- Activer le centre de coordination

Mairie de Saint-Anselme
134 rue Principale
418-885-4977

Lieu substitut
Bibliothèque municipale
60 chemin Saint-Marc
418-885-0024

- Informer le maire de la situation (par la coordonnatrice)
- Élaborer des stratégies d'intervention
- Coordonner l'intervention des différents intervenants municipaux
- Fournir les ressources humaines et matérielles requises par les autres services, sur demande
- Former de façon ponctuelle les intervenants municipaux ou autres intervenants
- Supervision les télécommunications
- Tenir un registre comptable par catégorie de dépenses reliées à l'événement
- Tenir le journal des opérations

5.5.2 Gestion de l'information (Communication)

- Aviser la population de l'état de la situation et des directives émises par la Municipalité et la sécurité civile du Québec, et ce, par le biais des médias, du porte-à-porte, etc. ;
- Lors d'une menace réelle, immédiate ou imminente à la vie des citoyens, communiquer avec le Centre des opérations gouvernementales (COG) au 1 866 650-1666 pour demander la diffusion d'une alerte par Québec en Alerte
- Gérer l'information concernant les personnes hébergées, les services offerts et les démarches entreprises ;
- En cas d'évacuation, informer la population du lieu de rassemblement pour les sinistrés. Cette intervention se fait conjointement avec le chef des opérations et le service aux évacués ;
- Le maire ou la coordonnatrice est le premier répondant de la Municipalité.

Il est important de respecter certaines règles de base

- Centraliser l'information ;
- Communiquer exactement la même information, en même temps, à tous les journalistes. Cette information doit s'appuyer sur des faits vérifiables pour contrer les rumeurs et les mouvements de panique qui peuvent s'ensuivre ;
- Contacter le Centre intégré de santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches qui nous dirigera vers les organismes de santé pertinents en fonction de nos besoins.

Téléphone : 418 386-3363

6. DIRECTEUR DES OPÉRATIONS

Le directeur des opérations (directeur du Service de sécurité incendie de Saint-Anselme) est responsable de l'ensemble des opérations sur le site du sinistre et doit demeurer en relation directe avec la coordonnatrice au centre de coordination.

DIRECTEUR

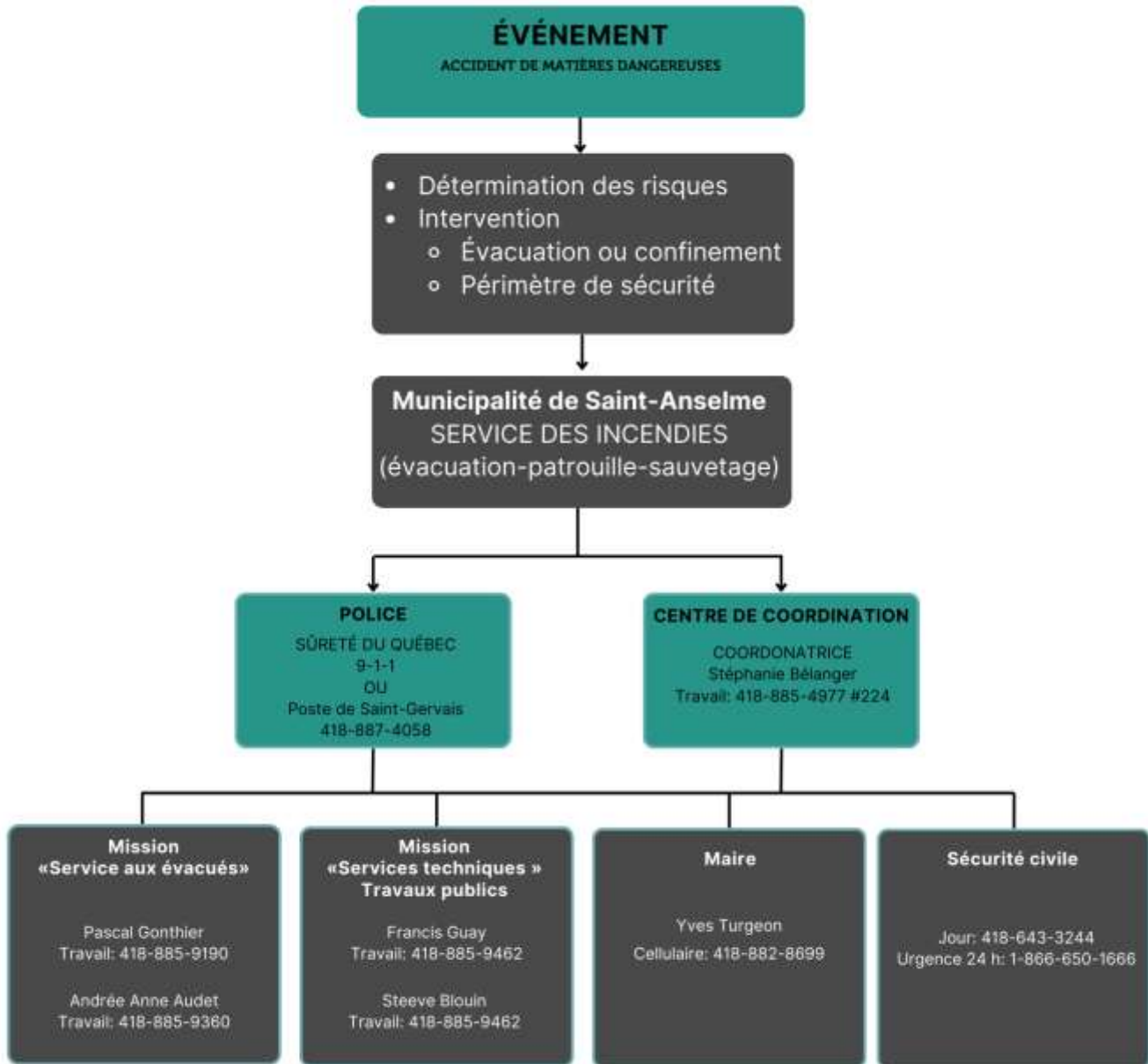
Bruno Caron

Bureau : 418-885-4977

SUBSTITUT

Alain Laflamme

7. PROCESSUS D'ALERTE



8. PROGRAMME DE RÉTABLISSEMENT

Chaque unité a des actions à poser afin de faciliter la réintégration des secteurs ou des bâtiments évacués.

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

- S'assurer que les lieux sont sécuritaires avant la réintégration des personnes ;
- Superviser, s'il y a lieu, la réintégration des évacués ;
- Procéder au nettoyage de l'équipement utilisé et à la vérification de celui-ci ;
- Faire un rapport à la coordonnatrice

SÛRETÉ DU QUÉBEC

- À la demande d'un responsable du Service de sécurité incendie, participer à la réintégration des évacués ;
- Procéder au démantèlement du périmètre de sécurité ;
- Faire un rapport à la coordonnatrice

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

- Voir à l'inspection des conduits d'aqueduc et d'égout ;
- Faire un rapport à la coordonnatrice

SERVICE AUX SINISTRÉS

- S'assurer d'avoir recueilli toutes les fiches d'inspection des sinistrés et remettre une copie au conseiller en sécurité civile ;
- Remettre les lieux en place ;
- Disposer des denrées périssables ;
- Faire rapport à la coordonnatrice

SERVICES ADMINISTRATIFS

ADMINISTRATION ET COORDINATION

- Préparer un bilan complet (personnes sinistrées, dommages matériels, coûts d'opération) des ressources humaines et matérielles utilisées lors de l'événement ;
- Conseiller les sinistrés sur la démarche à suivre pour le Programme d'assistance financière par le biais des médias ;
- Récupérer les cartes d'agrément du personnel du centre de coordination et des directeurs de services ;
- Faire parvenir une copie du rapport final à :

Ministère de la Sécurité publique

Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie

1122, Grande-Allée Ouest, bureau 200

Québec (Québec) G1S 1E5

- Faire rapport à la coordonnatrice

GESTION DE L'INFORMATION

- Effectuer un bilan de la situation aux médias ;
- Préparer une revue de presse de l'événement ;
- Faire rapport à la coordonnatrice

La coordonnatrice réunit les membres de l'organisation de la sécurité civile pour faire une évaluation de l'opération dans le but de réviser le plan ou le modifier s'il y a lieu.

ANNEXE A

LISTE DES ADRESSES AYANT DES MATIÈRES DANGEREUSES

CONFIDENTIEL

ANNEXE 5 – Québec en alerte – Demander la diffusion d’une alerte d’urgence



Québec 

Avertissement

Québec En Alerte ne peut être utilisé que lorsqu'il y a une menace réelle ou imminente à la vie des citoyens.

Si une municipalité veut diffuser une alerte par ce système, elle doit appeler le Centre des opérations gouvernementales (COG) au 1 866 650-1666 (sans frais).

À propos

Québec En Alerte est un système qui permet au ministère de la Sécurité publique d'alerter rapidement les Québécois lors d'événements qui présentent une menace réelle ou imminente pour leur vie ou leur sécurité par l'entremise d'une alerte d'urgence diffusée à la télévision, à la radio, sur les cellulaires compatibles avec le service sans fil, sur les comptes Facebook et Twitter du MSP ainsi que sur alerte.gouv.qc.ca.

Ce système est un moyen additionnel à ceux en place dans les municipalités afin d'améliorer la communication au sujet d'une situation d'urgence telle une catastrophe naturelle.

Pour plus de détails sur le fonctionnement des moyens de diffusion, consultez le site Web de Québec En Alerte (alerte.gouv.qc.ca).

Le COG est une unité administrative du ministère de la Sécurité publique et est ouvert 24/7 afin d'anticiper les événements pouvant compromettre la sécurité des citoyens.

Définition

Menace réelle : menace pour laquelle des comportements de sécurité devraient être adoptés immédiatement pour se protéger.

Menace imminente : menace pour laquelle des comportements de sécurité devraient être adoptés dans l'heure pour se protéger.

Personnes autorisées à faire une demande :

- * le maire
- * le maire suppléant
- * le coordonnateur municipal de la sécurité civile
- * le substitut du coordonnateur municipal de la sécurité civile

Informations à fournir au COG lors d'une demande

Nature de l'événement :

Quel est l'événement en cours?

- * Glissement de terrain
- * Tremblement de terre
- * Feu de forêt
- * Feu industriel
- * Feu urbain
- * Feu de brousse
- * Débordement de barrage
- * Inondation soudaine
- * Risque biologique
- * Risque chimique
- * Risque d'explosion
- * Risque radiologique
- * Crise civile

Description de la région :

Quel est le secteur touché?

Quel est le secteur visé?

Description de la situation :

Que se passe-t-il?

Consignes de sécurité à l'intention des citoyens :

Que doivent faire les citoyens pour se protéger?

Événements autorisés et suggestions de consignes de sécurité

Dans cette section sont décrits les événements visés par une alerte d'urgence. Une liste de consignes de sécurité à l'intention des citoyens est fournie pour faciliter la composition du message d'alerte. Ces consignes devront toutefois être adaptées à l'événement précis auquel elles se rapportent.



Géophysique

Glissement de terrain

Terme général désignant une multitude de processus, impliquant l'écoulement de masses de sol et de roches, par gravité, pour une multitude de reliefs pouvant menacer les collectivités et les infrastructures qui se trouvent sur son passage.

Consignes de sécurité à l'intention des citoyens :

- * Suivez les directives des autorités locales;
- * Préparez-vous à une possible évacuation;
- * Évitez le secteur touché;
- * Évacuez immédiatement;
- * Abritez-vous dans un endroit sécuritaire;
- * Quittez le secteur s'il est sécuritaire de le faire.

Tremblement de terre

Libération brusque d'énergie dans l'écorce terrestre qui engendre des ondes sismiques pouvant causer des dommages importants, plus particulièrement dans les environnements urbains.

Consignes de sécurité à l'intention des citoyens :

- * Suivez les directives des autorités locales;
- * Utilisez le téléphone uniquement pour les appels d'urgence;
- * Préparez-vous à une possible réplique;
- * Lorsque la secousse s'arrête, avant de sortir du bâtiment, regardez autour de vous pour vous assurer qu'il est sécuritaire de vous déplacer.



Incendie

Feu de forêt

Incendie qui ne peut être maîtrisé ou brûlage dirigé qui dévaste une région boisée, une région herbagère ou une région de toundra alpine, et qui constitue une menace à la sécurité ou à la propriété.

Feu industriel

Feu d'envergure qui a des répercussions sur un immeuble ou un complexe industriel, et qui constitue une menace à la santé ou à la propriété.

Feu urbain

Incendie d'envergure qui a des répercussions sur de multiples propriétés commerciales ou résidentielles.

Feu de brousse

Feu de combustibles naturels, notamment de l'herbe, des buissons et des arbres, qui peut avoir des répercussions sur une collectivité.

Consignes de sécurité à l'intention des citoyens :

- * Suivez les directives des autorités locales;
- * Rendez-vous à [inscrire le lieu];
- * Préparez-vous à évacuer;
- * Restez loin des zones fortement boisées;
- * Évitez le secteur touché;
- * Abritez-vous dans un endroit sécuritaire;
- * Fermez les portes, les fenêtres et les bouches d'aération extérieures;
- * Quittez le secteur s'il est sécuritaire de le faire;
- * Si vous souffrez de problèmes respiratoires, demandez immédiatement de l'aide.



Inondation

Inondation soudaine

Apparition soudaine d'eau causant une inondation immédiate souvent produite par la fonte rapide des neiges, des embâcles ou de la pluie abondante. La crue soudaine pose un danger pour la vie et la sécurité des citoyens, puisqu'elle survient sans avertissement ou à très court préavis.

Débordement de barrage

Débordement ou défaillance d'un barrage ou d'un réservoir qui touche les régions en aval. Une alerte est diffusée seulement s'il y a des risques immédiats d'inondation et que le délai d'avertissement est extrêmement court.

Consignes de sécurité à l'intention des citoyens :

- * Suivez les directives des autorités locales;
- * Rendez-vous à [inscrire le lieu];
- * Préparez-vous à évacuer;
- * Prêtez attention au niveau de l'eau et prenez toutes les mesures de précaution possibles;
- * Évitez les endroits près des rivières, les vallées et les zones basses;
- * Ne vous approchez pas des zones inondables près des cours d'eau, des lacs, des canaux de drainage, etc.;
- * Cherchez un abri, de préférence en hauteur;
- * Évitez le secteur touché;
- * Quittez le secteur s'il est sécuritaire de le faire.



Matières dangereuses

Risque biologique

Organisme ou substance dérivée d'un organisme représentant une menace pour la santé humaine et pouvant être facilement transféré entre les organismes.

Risque chimique

Substance chimique qui, si elle est mal utilisée ou mal libérée, pourrait entraîner une désorientation psychologique, des blessures graves, une incapacité ou la mort.

Risque d'explosion

Substance possiblement dangereuse, notamment un dispositif, qui risque d'exploser (p. ex., par la libération très rapide de gaz et de chaleur).

Risque radiologique

Substance possiblement dangereuse dont la concentration est suffisante pour endommager l'environnement ou nuire à la santé humaine.

Consignes de sécurité à l'intention des citoyens :

- * Suivez les directives des autorités locales;
- * Évacuez le secteur;
- * Éloignez-vous de la scène de l'accident et aidez les autres à faire de même;
- * Si possible, couvrez-vous la bouche avec un linge en quittant le secteur;
- * Rendez-vous à l'intérieur d'une pièce comportant le moins de portes et de fenêtres possible;
- * Fermez les portes, les fenêtres et les systèmes de ventilation;
- * Préparez-vous à une possible évacuation;
- * Évitez le secteur touché;
- * Abritez-vous dans un endroit sécuritaire;
- * Quittez le secteur s'il est sécuritaire de le faire.



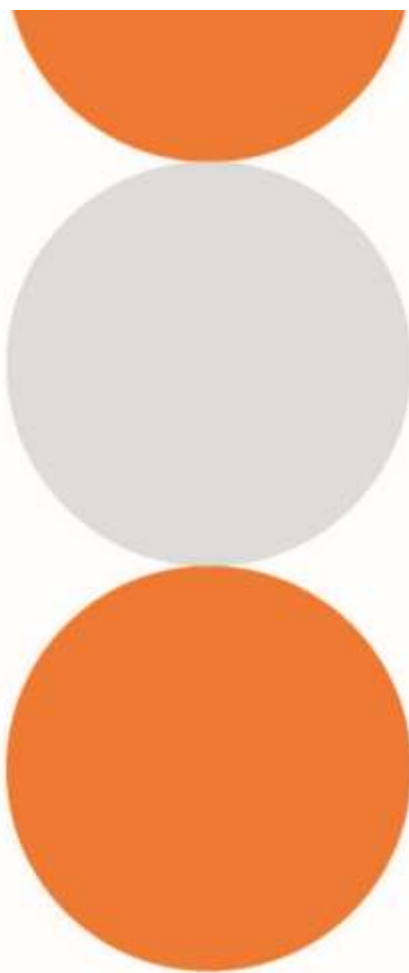
Civil

Crise civile

Activités humaines provoquant la perturbation des services ou exigeant, à divers degrés, des mesures d'application de la loi.

Consignes de sécurité à l'intention des citoyens :

- * Suivez les directives des autorités locales;
- * Évitez le secteur touché;
- * Évacuez immédiatement;
- * Abritez-vous dans un endroit sécuritaire;
- * Quittez le secteur s'il est sécuritaire de le faire;
- * N'utilisez pas le téléphone filaire ou cellulaire, sauf si c'est absolument nécessaire.



Besoin d'assistance?

Pour de plus amples informations ou pour obtenir une assistance, nous vous invitons à communiquer avec votre [direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie](#).

ANNEXE 6– Documents opérationnels

- Modèle d’avis d’alerte à la population
- Modèle d’avis d’évacuation
- Modèle d’avis de réintégration
- Modèle d’avis de mise à l’abri
- Modèle de communiqué de presse
- Journal des opérations
- Fiche d’inscription pour le registre des personnes Sinistré
- Fiche d’inscription pour le registre des personnes Évacué
- Modèle de fiche pour le 55 opérationnel
- Consignes de sécurité générales en cas d’évacuation
- Registre des appels

MODÈLE D'AVIS D'ALERTE À LA POPULATION

Municipalité de Saint-Anselme

Préciser la date et l'heure

Ceci est une alerte concernant Préciser la nature du sinistre réel ou imminent en cause diffusée par la Municipalité de Saint-Anselme.

Cette alerte est en vigueur pour les Préciser les secteurs concernés, et ce, jusqu'au Inscrire la date et l'heure, le cas échéant.

(Carte des secteurs visés par l'avis d'alerte)

Ce que vous devez faire :

Si vous êtes dans un des secteurs touchés ou visés, veuillez suivre les consignes suivantes :

- Inscrire les consignes de sécurité à suivre

■

Pour plus d'information, consultez :

- Inscrire les moyens permettant d'obtenir de l'information : Site Web de la municipalité, réseaux sociaux, service de renseignements à la population, etc.

■

Demeurez informés de la situation

(Prénom Nom de l'autorité)

MODELE D'AVIS D'EVACUATION⁶

Municipalité de Saint-Anselme

Préciser la date et l'heure

En raison des dangers posés par Préciser la nature du sinistre réel ou imminent en cause, les autorités municipales recommandent aux personnes se trouvant dans les secteurs suivants, pour leur sécurité, d'évacuer à compter de Préciser la date et l'heure.

Cet avis est en vigueur pour les Préciser les secteurs concernés :

(Carte des secteurs visés par l'avis d'évacuation)

(Itinéraire d'évacuation comprenant les routes d'évacuation ainsi que les points de rassemblement, le cas échéant)

Ce que vous devez faire :

Si vous vous trouvez dans un des secteurs touchés ou visés, veuillez suivre les consignes suivantes :

- Quittez votre domicile et dirigez-vous vers le Préciser le lieu de rassemblement en suivant l'itinéraire d'évacuation ci-dessus et en utilisant Préciser le mode de transport;
- Assurez-vous de vous inscrire auprès de la municipalité Préciser les moyens prévus pour l'inscription, et ce, afin d'être informés de l'évolution de la situation et de connaître les services disponibles;
- Si vous avez besoin d'assistance, contactez Inscrire le service responsable et le numéro de téléphone;
- Suivez les instructions des Préciser les personnes responsables;
- Restez à l'écoute des médias;
- Inscrire les autres consignes de sécurité à suivre.

Si vous vous trouvez dans un secteur concerné, vous êtes priés de quitter

Pour plus d'information, consultez :

- Inscrire les moyens permettant d'obtenir de l'information : Site Web de la municipalité, réseaux sociaux, service de renseignements à la population, etc.

■

(Prénom Nom de l'autorité)

⁶ Un avis d'évacuation est une recommandation diffusée à la population qui ne se s'appuie pas sur des dispositions légales. Il n'est pas nécessaire, par exemple, de déclarer l'état d'urgence local pour diffuser un tel avis à la population.

MODÈLE D'AVIS DE RÉINTÉGRATION

Municipalité de Saint-Anselme

Préciser la date et l'heure

Les personnes qui étaient visées par l'avis ou ordre d'évacuation diffusé le Préciser la date et l'heure peuvent réintégrer les Préciser les secteurs concernés à partir du Inscrive la date et l'heure en suivant les consignes ci-dessous.

(Carte des secteurs qui étaient visés par l'avis ou l'ordre d'évacuation)

Ce que vous devez faire :

Si vous résidez dans un des secteurs visés, veuillez suivre les consignes suivantes :

- Présentez-vous au point de contrôle routier le plus près de votre résidence (insérer les coordonnées des points de contrôle routier);
- Accédez à votre demeure après avoir obtenu l'autorisation des pompiers (ou autres intervenants concernés);
- Vérifiez la sécurité des lieux avec les pompiers (ou autres intervenants concernés) avant de réintégrer votre résidence;
- Inscrive les autres consignes de sécurité à suivre.

Pour plus d'information, consultez :

- Inscrive les moyens permettant d'obtenir de l'information : Site Web de la municipalité, réseaux sociaux, service de renseignements à la population, etc.

■

(Prénom Nom de l'autorité)

MODÈLE D'AVIS DE MISE À L'ABRI DE LA POPULATION⁷

Municipalité de Saint-Anselme

Préciser la date et l'heure

En raison des dangers posés par Préciser la nature du sinistre réel ou imminent en cause, les autorités municipales recommandent aux personnes se trouvant dans les secteurs suivants de se mettre à l'abri, et ce, pour leur sécurité.

Cet avis est en vigueur pour les Préciser les secteurs concernés jusqu'à Inscrire la date et l'heure, le cas échéant.

(Carte des secteurs visés par l'avis de mise à l'abri)

Ce que vous devez faire :

Si vous vous trouvez dans un des secteurs touchés ou visés, veuillez suivre les consignes suivantes :

- Fermer toutes les portes et fenêtres;
- Fermer le système de climatisation ou de circulation d'air afin d'éviter que l'air de l'extérieur ne pénètre à l'intérieur (s'il s'agit d'une fuite ou d'une émission de matières dangereuses);
- Garder les animaux à l'intérieur;
- Inscrire les autres consignes de sécurité à suivre.

Pour plus d'information, consultez :

- Inscrire les moyens permettant d'obtenir de l'information : Site Web de la municipalité, réseaux sociaux, service de renseignements à la population, etc.

■

Demeurez informés de la situation.

(Prénom Nom de l'autorité)

⁷ Un avis de confinement ou de mise à l'abri est une recommandation diffusée à la population qui ne s'appuie pas sur des dispositions légales. Il n'est pas nécessaire, par exemple, de déclarer l'état d'urgence local pour diffuser un tel avis à la population.

MODÈLE DE COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour publication immédiate

Avis à la population

Le point sur l'aide offerte par la municipalité aux personnes sinistrées

Saint-Anselme Préciser, le jour mois année. – Ceci est un message important à l'intention des résidents de Saint-Anselme.

À la suite de Préciser la nature du sinistre réel ou imminent en cause, la Municipalité de Saint-Anselme invite la population sinistrée à prendre connaissance des mesures mises en place afin de répondre à différents besoins.

(Préciser les services offerts, par exemple :)

- Alimentation
- Vêtements
- Hébergement

Pour bénéficier de ces services, veuillez-vous rendre à l'adresse suivante et vous inscrire au registre des personnes sinistrées situé au comptoir d'accueil et d'information (ou autres moyens déterminés par la municipalité :

Préciser les coordonnées

SOURCE : **France Lecompte**
Responsable des communications
urbanisme@st-anselme.ca

Stéphanie Bélanger
Directrice générale
dg@st-anselme.ca

www.st-anselme.ca

Téléphone : 418-885-4977

Télécopieur : 418-885-9834

MODÈLE DE FICHE D'INSCRIPTION POUR LE REGISTRE DES PERSONNES SINISTRÉES

Date :

Nom :		Sexe :		
Prénom :		Âge :		
Coordonnées de la résidence principale				
Adresse :	Numéro d'appartement :	Municipalité :	Téléphone :	
Cellulaire :		Adresse de courrier électronique :		
Autres personnes⁸ résidant à la même adresse				
Nom :	Prénom :	Sexe :	Âge :	Lien de parenté
Hébergement temporaire et coordonnées				
Adresse :	Numéro d'appartement :	Municipalité :	Téléphone :	
Cellulaire :		Adresse de courrier électronique :		
Besoins particuliers (Préciser)				
<i>(P. ex., habillement, biens de première nécessité, soins de santé et services sociaux, hébergement temporaire, interprètes, etc.)</i>				
Autres renseignements pertinents				
<i>(P. ex., allergies, diètes spéciales, ordonnances médicales, etc.)</i>				

Je _____ autorise l'utilisation et la communication des renseignements
(Nom en caractères d'imprimerie)

8 Chaque personne majeure résidant à cette adresse peut autoriser par sa signature la communication des renseignements personnels fournis aux fins d'organisation de l'aide aux personnes sinistrées.

personnels fournis aux fins d'organisation de l'aide aux personnes sinistrées.

Signature : _____

Faite à _____, le _____ 20____

Je _____ autorise l'utilisation et la communication des renseignements

(Nom en caractères d'imprimerie)

personnels fournis aux fins d'organisation de l'aide aux personnes sinistrées.

Signature : _____

Fait à _____, le _____ 20____

MODÈLE DE FICHE D'ÉVALUATION POUR LE DÉBREFFAGE OPÉRATIONNEL

Aspects à examiner	Points forts	Problèmes observés	Recommandations
Alerte et mobilisation des intervenants <ul style="list-style-type: none"> ■ Respect du schéma d'alerte ■ Accès aux coordonnées des intervenants et validité de celles-ci (liste de mobilisation municipale) ■ Moyens d'alerte utilisés ■ Moment du lancement de l'alerte ■ Délai de réponse ■ Déploiement des ressources 			
Alerte à la population <ul style="list-style-type: none"> ■ Moyens d'alerte utilisés ■ Moment du lancement de l'alerte ■ Efficacité de l'alerte 			
Mécanismes de coordination <ul style="list-style-type: none"> ■ Coordination municipale (organisation municipale de la sécurité civile) ■ Coordination sur le site du sinistre ■ Planification des rencontres de coordination ■ Participation des intervenants aux rencontres de coordination ■ Liaison avec l'organisation régionale de la sécurité civile par l'intermédiaire de la direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie 			

Aspects à examiner	Points forts	Problèmes observés	Recommandations
Communications publiques (intervention et rétablissement) <ul style="list-style-type: none"> ■ Validation de l'information ■ Message véhiculé ■ Moyens de diffusion ■ Relations avec les médias et gestion des médias ■ Atteinte des objectifs visés 			
Circulation de l'information (intervention et rétablissement) <ul style="list-style-type: none"> ■ Collecte de l'information ■ Validation de l'information ■ Transmission de l'information ■ Délai de transmission de l'information 			
Centre de coordination <ul style="list-style-type: none"> ■ Ouverture et aménagement (organisation physique et matérielle) ■ Logistique organisationnelle ■ Outils et équipements (informatiques, audiovisuels et de téléphonie) 			

Aspects à examiner	Points forts	Problèmes observés	Recommandations
<p>Déploiement des mesures d'intervention</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Délai d'intervention ■ Opérations d'évacuation ou de mise à l'abri ■ Services aux personnes sinistrées ■ Maintien ou restauration des services essentiels ■ Liaison avec les intervenants municipaux ■ Liaison avec les spécialistes ■ Liaison avec les ministères et les organismes gouvernementaux présents sur le site ■ Liaison avec les fournisseurs de services publics et privés ■ Mise en place d'un centre des opérations d'urgence sur le site 			
<p>Centre de services aux personnes sinistrées</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Ouverture et aménagement (organisation physique et matérielle) ■ Logistique organisationnelle ■ Équipements 			
<p>Centres d'hébergement temporaire</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Ouverture et aménagement (organisation physique et matérielle) ■ Logistique organisationnelle ■ Équipements 			

Aspects à examiner	Points forts	Problèmes observés	Recommandations
Rétablissement <ul style="list-style-type: none"> ■ Sécurisation des lieux ■ Levée des mesures de protection ■ Restauration des services essentiels ■ Bilan et évaluation des dommages ■ Nettoyage ■ Réintégration ■ Centre de soutien au rétablissement 			

CONSIGNES DE SÉCURITÉ GÉNÉRALES EN CAS D'ÉVACUATION

Gestes à poser avant l'évacuation

- Fermer les portes et les fenêtres;
- Débrancher les appareils électriques et les électroménagers (cafetière, radio, téléviseur, laveuse, sècheuse, etc.);
- Laisser les lumières extérieures allumées;
- Mettre en laisse les animaux domestiques ou dans leur cage de transport;
- Apporter une [trousse d'urgence](#) qui contient les principaux objets personnels (selon le temps disponible) :
- Vêtements pour quelques jours;
 - Articles d'hygiène;
 - Médicaments et ordonnances;
 - Lait et couches pour bébés;
 - Portefeuille et cartes (assurance-maladie, cartes de crédit, permis de conduire);
 - Documents importants et principaux numéros de téléphone (contrats d'assurance);
 - Jeux pour les enfants;
 - Couvertures et oreillers.

Gestes à poser au moment de l'évacuation

- Suivre les directives transmises par les autorités;
- S'inscrire aux endroits indiqués;
- Faire connaître l'endroit où l'on peut vous joindre;
- Se rendre aux endroits prévus pour obtenir de l'information;
- Rester à l'écoute des médias.

Gestes à éviter

- Ne pas perdre de temps à téléphoner;
- Ne pas faire de valise, sauf si le temps le permet;
- Ne pas retourner à votre domicile sans autorisation formelle.

